

STATIONS DE GLAÏEUL DES MARAIS DE LA FORET DE PLANBOIS

> COMMUNES DE SCIEZ,
PERRIGNIER, MARGENCEL,
LULLY, FESSY (74)

PROGRAMME DE
GESTION
2011-2015



Stations de glaïeul des marais de la forêt de Planbois

**Communes de Sciez,
Perrignier, Margencel,
Lully, Fessy (74)**

Programme de gestion 2011-2015

Rédaction : Christelle JANIN

Avec la participation de Aline BRETON, Maxime CHATEAUVIEUX, Denis JORDAN
et Dominique LOPEZ-PINOT

Novembre 2011

ASTERS

84 Route du Viéran - PAE de Pré-Mairy
74370 PRINGY

Tél.: 04.50.66.47.51. - Fax : 04.50.66.47.52. - E-mail : asters@asters.asso.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Contexte et historique de l'intervention sur les sites

LE GLAÏEUL DES MARAIS

Statut de l'espèce, Répartition géographique, Habitats/Phytosociologie, Ecologie .

SYNTHESE DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR LA PERIODE 2001-2010

SYNTHESE DU PROGRAMME DE GESTION POUR LA PERIODE 2011-2015 ..

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET PREVISIONNELS 2011-2015

FINANCEMENT PREVISIONNEL 2011-2015

ANNEXES : Programmes de gestion de chacun des sites

1 - MARGENCEL – Les Primbois, Les Vuarchets

SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE GESTION 2001-2010

MISE À JOUR DE L'EVALUATION PATRIMONIALE.....

PROGRAMME DE GESTION 2011-2015.....

2 - SCIEZ - Les Reulands Réservoir

SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE GESTION 2001-2010

MISE À JOUR DE L'EVALUATION PATRIMONIALE.....

PROGRAMME DE GESTION 2011-2015.....

3 - SCIEZ - Les Reulands Clairière

SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE GESTION 2001-2010

MISE À JOUR DE L'EVALUATION PATRIMONIALE.....

PROGRAMME DE GESTION 2011-2015.....

4 - PERRIGNIER – La Tuilerie Nord

SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE GESTION 2001-2010

MISE À JOUR DE L'EVALUATION PATRIMONIALE.....

PROGRAMME DE GESTION 2011-2015.....

5 - LULLY – Vers le moulin des Esserts

PRESENTATION DE LA ZONE ET DE SON ENVIRONNEMENT

EVALUATION PATRIMONIALE

PROGRAMME DE GESTION 2011-2015.....

6 - FESSY – Pinède du ruisseau de la Creuse

PRESENTATION DE LA ZONE ET DE SON ENVIRONNEMENT

EVALUATION PATRIMONIALE

PROGRAMME DE GESTION 2011-2015.....

INTRODUCTION

Contexte et historique de l'intervention sur les sites

Au sein du cortège floristique haut-savoyard, le glaïeul des marais, plante admirable par la beauté de ses fleurs, est sans nul doute parmi les espèces protégées les plus menacées, du fait de la régression importante de son habitat de prédilection : les prairies humides à molinie.

En effet, près de la moitié des milieux humides a disparu en 30 ans et la situation est d'autant plus sérieuse que le département de la Haute-Savoie constitue, avec l'Alsace, le Jura et l'Ain, un des derniers refuges français de cette espèce.

Localisation en Rhône-Alpes du Glaïeul des marais
(*Gladiolus palustris* Gaudin)



Le **glaïeul des marais** (*Gladiolus palustris* – protection nationale et inscription à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE, à la suite de son élargissement (règlement n°1882/2003)) est l'élément majeur des prairies qui font l'objet du présent projet. Cependant, il n'est pas seul à valoriser l'**habitat d'intérêt communautaire** (les **prairies à molinie sur calcaire / COR 37.311 / DH 6410**) dans lequel il se développe préférentiellement en Haute-Savoie. D'autres espèces végétales et animales, plus ou moins strictement inféodées à ce type de milieu, bénéficient d'un statut de protection ou sont inscrites en liste rouge et contribuent à renforcer la valeur patrimoniale du biotope. Parmi celles-ci, citons : l'œillet superbe (*Dianthus superbus*), le laser de Prusse (*Laserpitium prutenicum*), l'ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum*) et plusieurs batraciens : le crapaud sonneur à ventre jaune, la salamandre tachetée, le triton alpestre, le triton palmé, la grenouille rousse.

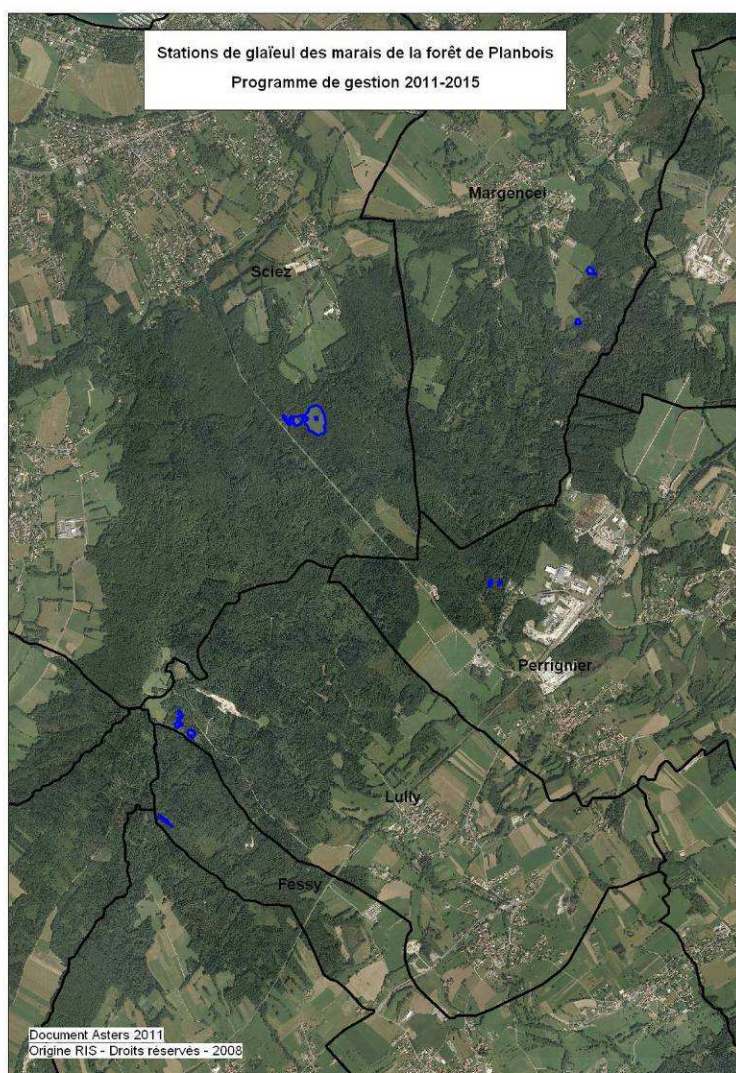
Deux sites se développent sur de la **pinède à molinie sur argile (pelouses temporairement humides à molinie et à brome (*Tetragonolobo-mesobromenion* / COR 34.3242) avec présence d'un cortège d'orchidées remarquable (HP 6210).**

Les prairies à glaïeul du département sont pour la plupart situées dans un environnement forestier. Cette situation a conduit à leur **fermeture par embroussaillage** puis boisement en l'absence d'une gestion préservant l'ouverture de l'espace (déprise agricole). Avant 2001, plusieurs stations ne se maintenaient plus qu'à la faveur de l'éclairement lié au passage de pistes d'exploitation forestière. A l'inverse, les activités humaines ont conduit à la destruction de plusieurs stations par suite de plantations forestières (épicéas, frênes), urbanisation (maison, rond-point), engraissement du milieu (épandage de boues de STEP) et remblaiement.

Il est à noter que les conditions d'alimentation en eau des sites, niveaux de la nappe ou qualité de l'eau, ne sont pas en cause dans l'évolution du milieu ou la régression, voire la disparition, du glaïeul sur les stations concernées.

Dans ce cadre, le Conservatoire Départemental d'Espaces Naturels (Asters), avec le soutien du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (aujourd'hui ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement), du Conseil Régional de Rhône-Alpes et du Conseil Général de Haute-Savoie, est intervenu dès 2001 auprès des propriétaires et des acteurs locaux afin de mettre en place une gestion qui permette de sauvegarder cette espèce remarquable.

Parmi les stations de glaïeul des marais répertoriées à l'échelle départementale en 1999, le programme de gestion 2011-2015 porte uniquement sur les stations de la forêt de Planbois qui présentent un enjeu conservatoire sur le territoire de compétence du SYMASOL - Syndicat Mixte des Affluents du Sud Ouest Lémanique, maître d'ouvrage de sa mise en œuvre.



Les stations du Genevois sont gérées dans le cadre d'un travail sur l'ensemble des espaces naturels humides remarquables de la commune de Cranves Sales.

La station excentrée de Samoëns ne fait pas partie du programme dans la mesure où aucune menace ne pèse sur son devenir à moyen terme.

LE GLAÏEUL DES MARAIS *Gladiolus palustris* Gaudin

(extrait de Programme Interreg IIIa France-Suisse 2000-2006 - Plan d'actions - Juin 2007)

Classe : **Liliopsida**

Ordre : **Liliales**

Famille : **Iridaceae**

Statut de l'espèce

Statut réglementaire

Protection nationale - oui

Statut scientifique

Mondial (UICN) - Indéterminée

Liste nationale - Vulnérable

Liste départementale - En danger

Autres statuts

Directive Habitat – Annexe II

Répartition géographique

D'origine eurasiatique ou sud-est européenne, le Glaïeul des marais a actuellement une aire de répartition euro-continentale à tendance subméditerranéenne, dont la limite nord de distribution s'arrête en Pologne, et la limite Sud en Albanie.

Habitats/Phytosociologie

G. palustris est une plante des prairies ou dépressions humides marécageuses, supportant bien les inondations temporaires. On la retrouve également en clairière ou en lisière de bois bordant ces biotopes. Cependant, il faut des milieux ouverts pour cette plante à tendance héliophile qui tolère temporairement l'ombre. Elle semble également tolérante à des sécheresses prolongées, car on la trouve dans des prés maigres à assèchement périodique.

Le glaïeul des marais est collinéen-montagnard et atteint 1200 m en France (Ain).

D'un point de vue phytosociologique, ces prairies humides appartiennent au *Molinion (caeruleae)*, le sol y est pauvre en nutriments mais riche en matière organique, souvent calcaire mais parfois acide en surface, argileux et à mull.

Il y trouve son optimum dans diverses associations (p. ex. *Molinietum caeruleae*, *Allio suaveolentis-Molinietum* et *Cirsio tuberosi-Molinietum arundinaceae*). Il apparaît aussi dans des variantes à sécheresse périodique de *Mesobromion erecti*.

Les groupements relevant du *Molinion* sont étroitement liés aux activités anthropiques. Ils sont traditionnellement exploités comme prairie à litière et ne sont pas engraisés. Quand les pratiques agricoles cessent, *Molinia caerulea* envahit le milieu empêchant le développement du Glaïeul des marais. On peut avoir une évolution du milieu vers une mégaphorbiaie en plaine ou assister à une fermeture du milieu par envahissement des ligneux.

Le caractère fluctuant de la nappe est un facteur prédominant dans le maintien de ce type de prairie et du Glaïeul des marais.

Ecologie

Gladiolus palustris est un géophyte vivace et glabre de 30 à 60 cm de haut en moyenne.

La période de floraison s'étend de juin en plaine, à juillet en montagne.

La dissémination est de type anémochore (dispersion des graines par le vent), mais la dissémination de type hydrochore (dispersion par l'eau) n'est pas à exclure lors des inondations hivernales.

Contrairement à d'autres taxons eurasiatiques, cette espèce est capable d'avoir recours à une multiplication sexuée et produit des semences viables. La multiplication végétative est assurée par la production de caïeux à la base du bulbe. La production de plus d'un petit bulbe par saison est très rare.

Gladiolus palustris semble avoir une faible attractivité envers la faune entomologique pollinisatrice sensu-lato. Plusieurs taxons sont toutefois susceptibles de présenter une action significative dans les phénomènes de reproduction sexuée de la plante, avec en particulier une implication certaine du cortège des Coléoptères anthophiles (*Oedemeridae*, *Malachiidae*...), des diptères *Syrphidae* et des Hyménoptères *Apidae*.

Quelques observations recueillies in-situ laissent par ailleurs penser à une prévalence de l'attractivité visuelle sur l'attraction olfactive avec mise à disposition par la plante de quantités de nectar réduites. Les pollinisateurs les plus efficaces ne s'attardent en effet jamais très longtemps sur les fleurs du Glaïeul des marais, et les visites sont globalement très furtives. Le cortège entomologique identifié demeure de plus assez peu diversifié en regard d'autres espèces végétales plus nectarifères. Au vu du faible nombre d'insectes observés, et en comparaison du succès effectif de la fécondation, un certain nombre de questions portant sur des phénomènes reproductifs ne faisant pas obligatoirement appel aux insectes se posent par ailleurs.

Grâce au corne vivace de cette plante, qui assure la pérennité du Glaïeul durant la mauvaise saison, l'espèce est adaptée à de fortes variations du niveau piézométrique. Elle supporte ainsi les sécheresses, mais aussi des inondations prolongées. Cependant, si le biotope est constamment mouillé ou durablement sec, ce glaïeul disparaît à moyen terme sous la pression de la concurrence.

SYNTHESE DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR LA PERIODE 2001-2010

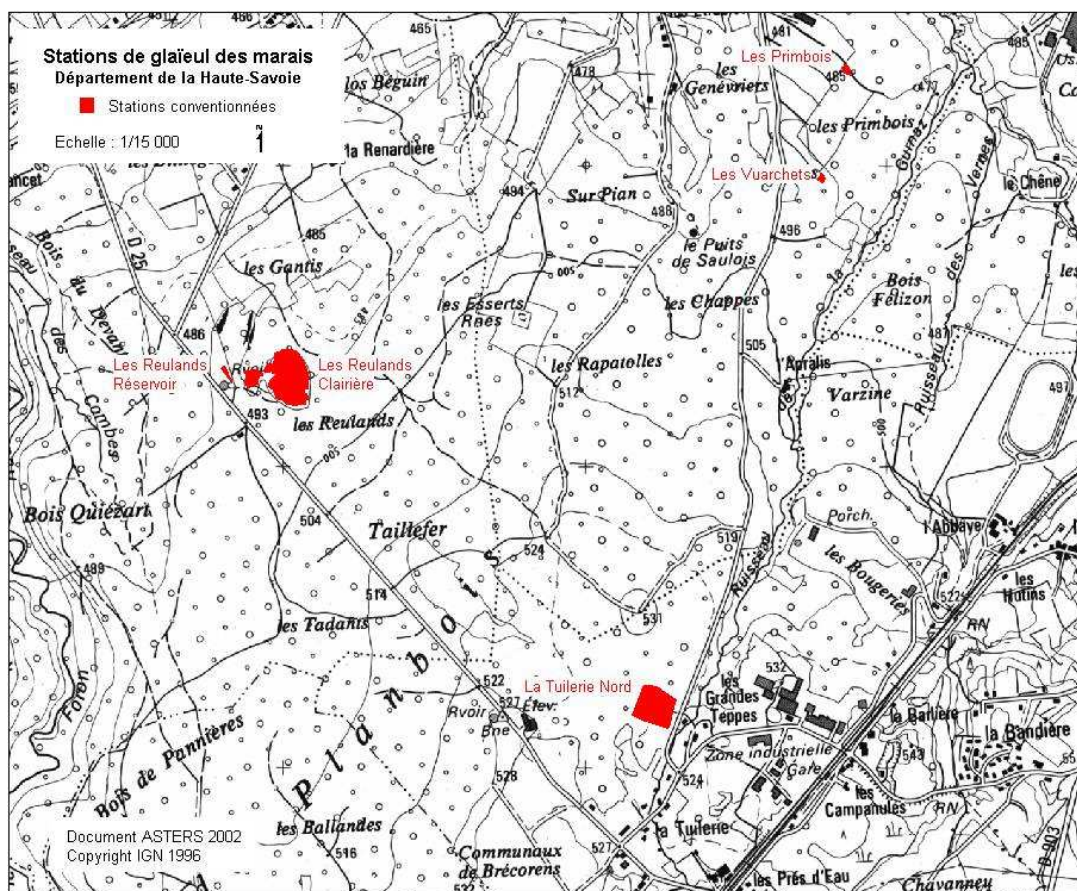
Le bilan croisé de l'état de la population de glaïeul à l'échelle du département (sur la base du recensement effectué par Denis Jordan), de la situation historique et des menaces présentes ont engendré un objectif général de **restauration de la population de glaïeul des marais dans son état de conservation le plus favorable**.

Cet objectif a été subdivisé en deux axes de travail pour la période 2001-2010 :

- préservation des populations au travers de la gestion du milieu, **restauration, puis entretien, de la prairie en tant que formation ouverte**.
- accroissement de la population départementale par **réintroduction** de l'espèce sur certaines stations où elle s'est récemment éteinte. Deux sites ont fait l'objet d'une réintroduction en 2005 et 2006.

Préalablement à toute intervention physique sur les stations concernées, une animation foncière a été menée auprès des propriétaires, en vue, soit de l'acquisition des parcelles, soit de la signature de conventions d'usage avec les différents acteurs concernés (propriétaires privés, commune, syndicat intercommunal, ACCA).

Les résultats de cette action ont permis la mise en place, en 2002, de notices de gestion sur cinq stations de glaïeul des marais pour lesquelles des conventions ont été signées.



Le tableau suivant synthétise les principales caractéristiques des stations, ainsi que les mesures de gestion mises en œuvre sur la période 2001-2010.

COMMUNE Site	Evolution historique (nombre de pieds de glaieul)	Surface initiale habitat (m²)	Autres intérêts écologiques	Contexte en 2001	Situation foncière		Maîtrise foncière	Gestion 2001-2010	Surface habitat 2010 (m²)
					Nombre de parcelles	Propriétaires			
MARGENCEL Les Primbois	13 en 1992 0 en 1996 Réintroduction 2006 34 en 2010	450	<i>Ophioglossum vulgatum</i> pie-grièche écorcheur sonneur à ventre jaune	Boisement en cours Situé sur un chemin forestier	1	Commune (soumis ONF)	Convention d'usage au bénéfice d'Asters	Agrandissement de la clairière Fauche annuelle tardive Réintroduction (2006) Gestion du solidage	1700
MARGENCEL Les Vuarchets	11 en 1996 39 en 1999 38 en 2006 69 en 2010	60	<i>Carex viridula ssp. oedocarpa</i>	Situé sur un chemin forestier	1	Commune (soumis ONF jusqu'en 2010)	Convention d'usage au bénéfice d'Asters	Agrandissement de la zone par suppression des arbres et arbustes Fauche annuelle tardive Gestion du solidage	1000
SCIEZ Les Reulands Réservoir	présent à proximité en 1975 0 en 1999 Réintroduction 2005-2006 124 en 2010	700	<i>Ophioglossum vulgatum</i> <i>Gaudinia fragilis</i> <i>Bombina variegata</i>	Plantation de frênes Gestion inadaptée (2- 3 fauches annuelles)	2	Syndicat intercommunal	Convention d'usage au bénéfice d'Asters	Elimination de quatre rangées de frênes Fauche unique annuelle tardive Réintroduction (2005-2006)	900
SCIEZ Les Reulands Clairière	découverte en 1986 1872 en 1999 6291 en 2006 7335 en 2010	22000	<i>Dianthus superbus</i> <i>Laserpitium prutenicum</i> <i>Senecio aquaticus</i> <i>Gaudinia fragilis</i> triton alpestre sonneur à ventre jaune	Il s'agit de la plus belle station régionale Embroussaillage en cours	4	Association Communale de Chasse Agréée	Convention d'usage au bénéfice d'Asters	Suppression des arbres et arbustes par broyage Entretien par fauche annuelle tardive Maintien de bandes refuge (petit gibier) Maîtrise de la lisière	23130
PERRIGNIER La Tuilerie Nord	présent 1976 3 en 1991 65 en 1996 137 en 1999 270 en 2006 109 en 2010	500	<i>Laserpitium prutenicum</i> <i>Senecio aquaticus</i> <i>Carex viridula ssp. oedocarpa</i> sonneur à ventre jaune	Ensemble de quatre clairières Boisement en cours	1	Propriétaire privé	Convention d'usage au bénéfice d'Asters	Suppression des arbres et arbustes isolés au sein des clairières Contrôle des rejets tous les 2 ans	750
LULLY Vers le moulin des Esserts	8 en 2001	4055	<i>Laserpitium prutenicum</i> <i>Dactylorhiza traunsteineri</i> <i>Herminium monorchis</i> sonneur à ventre jaune	Station découverte en 2001	?	Commune (soumis ONF)	-	Débroussaillage bisannuel (coupe des rejets de ligneux) dans la pinède claire	4055
FESSY Pinède du ruisseau de la Creuse	7 en 2007	1250	<i>Laserpitium prutenicum</i>	Station découverte en 2007	?	???	-	Néant	1250

Le tableau suivant donne le résultat du comptage annuel du nombre de pieds fleuris sur les sites de la forêt de Planbois.

Sites	1999	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
MARGENCEL Site de Primbois	-	-	-	-	-	9 spontanés	33 réintro 11 spontanés	10 réintro 6 spontanés	20 réintro 7 spontanés	27 réintro 19 spontanés
MARGENCEL Site des Vuarchets	39	11	13	24	29	38	45	51	37	69
SCIEZ site des Reulands Réservoir	-	-	-	-	-	-	62 réintro 7 spontanés	50 réintro 13 spontanés	67 réintro 16 spontanés	110 réintro 14 spontanés
SCIEZ site des Reulands Clairière	1974	1545	1623	5271	4542	6291	6515	1227	1392	7335
PERRIGNIER site de La Tuilerie Nord	137	36	50	194	212	270	103	110	83	109
LULLY Vers le moulin des Esserts	-	8 (2001)	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
FESSY Pinède du ruisseau de la Creuse	-	-	-	-	-	-	7	Non évalué	Non évalué	Non évalué

Un projet transfrontalier

L'année 2004 a été consacrée au montage d'un programme transfrontalier avec la Suisse. En effet, les échanges avec le service des forêts, de la protection de la nature et du paysage du Canton de Genève a montré que les mêmes soucis de préservation et de gestion d'espèces remarquables du bassin lémanique existaient de part et d'autre de la frontière. Il est apparu très utile de comparer les modes de gestion des habitats naturels, les expériences acquises en terme de restauration de populations d'espèces rares et remarquables du bassin du Léman. Une collaboration avec les scientifiques du jardin botanique du muséum d'histoire Naturelle de Genève est également intégrée au programme transfrontalier Interreg qui a été mis en œuvre de 2006 à 2008.

Un projet de renforcement des populations de Glaïeul

Dans le même temps, le Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance a développé la culture de plans de glaïeuls à partir des graines récoltées sur les sites de Haute-Savoie. Un dossier de demande d'autorisation de réintroduction a été également déposé par ASTERS auprès de la DIREN. Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) s'est prononcé favorablement à la première réintroduction. Celle ci a ainsi pu se dérouler sur la Commune de SCIEZ, site des Reulands Réservoir fin 2005. Elle a été complétée par l'implantation de nouveaux bulbes en 2006, sur ce même site ainsi que sur la station des Primbois.

SYNTHESE DU PROGRAMME DE GESTION POUR LA PERIODE 2011-2015

Afin d'atteindre l'objectif à long terme « **Préserver la population de glaïeul des marais dans un état de conservation favorable** », le programme de gestion identifie cinq axes de travail principaux, déclinés en opérations de gestion suivant plusieurs thèmes :

GH : gestion des habitats, des espèces et des paysages

SE : suivi écologique

FA : fréquentation, accueil et pédagogie

PO : police de la nature et surveillance

AD : travail administratif et relationnel

• **Objectif 1 – Préserver et entretenir l'habitat du glaïeul des marais**

Pour remplir cet objectif, quatre types d'actions sont à mettre en œuvre :

- Animation foncière :

AD 01 - Asseoir la maîtrise foncière, en pérennisant les conventions en cours, avec un transfert au bénéfice du SYMASOL, voire en transférant la propriété vers des acteurs fonciers stables (Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, CELRL, Asters, collectivités,...). Intégrer aux conventions des recommandations concernant l'exploitation forestière. Informer régulièrement les propriétaires de l'actualité des sites.

- Restauration et entretien des milieux, indispensable pour maintenir les clairières qui abritent le glaïeul des marais en contexte forestier :

GH 01 - Limiter le développement des ligneux par bucheronnage, coupes de rejets, élagages de lisière.

GH 02 et **GH 03** - Faucher la végétation, manuellement ou mécaniquement. L'exportation est nécessaire pour maintenir un milieu oligotrophe. Une valorisation des produits de fauche sera recherchée.

GH 04 - Lutter contre les plantes invasives, en particulier le solidage.

• **Objectif 2 – Evaluer l'état de conservation de la population de glaïeul et de son habitat**

SE 01 - Suivre l'évolution des principales espèces à enjeu (glaïeul des marais bien sûr mais aussi les autres espèces protégées et rares) par des comptages annuels sur les stations de taille modeste (jusqu'à quelques centaines de pieds) et grâce à un protocole permettant l'extrapolation sur la population de plusieurs milliers d'individus (protocole à mettre en place avec le CBNA).

SE 02 – Evaluer l'évolution de l'habitat de manière pluriannuelle (tous les 5 ans).

• **Objectif 3 – Valoriser les sites tout en assurant la conservation de l'habitat et des espèces**

FA 01 - Sensibiliser les propriétaires forestiers et débardeurs, en partenariat avec le CRPF, par une plaquette, une réunion collective sur la conciliation entre l'exploitation du bois et la préservation de la biodiversité, des conseils individuels.

FA 02 - Echanger sur la gestion des clairières, lors d'une journée technique de gestionnaires de Rhône-Alpes et des territoires voisins ayant des enjeux similaires (Jura, Suisse,...)

FA 03 – Sensibiliser la population locale et les élus et techniciens, via la participation à des chantiers bénévoles (arrachage de solidage), la parution d'articles dans la presse et dans le journal d'information du SYMASOL, une journée de visite de sites et de chantiers.

FA04 – Créer des outils d'information : deux panneaux spécifiques au glaïeul des marais viendront compléter les expositions existantes d'Asters (exposition « Zones humides ») et du SYMASOL (exposition itinérante). Ce dernier panneau sera édité en 5 exemplaires supplémentaires pour être présentés en mairie des 5 communes concernées.

- **Objectif 4 – Se donner les moyens de faire respecter la réglementation (protection des espèces, circulation motorisée dans les espaces naturels)**

PO 01 – Le pôle de compétence de police de la nature (PCPN), dirigé par les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) pourra être sollicité pour intervenir en cas d'atteinte à une ou plusieurs espèces protégées par la loi et en cas de constatation de circulation de véhicules à moteur hors des voies ouvertes à cet effet. Les policiers municipaux pourront également être saisis. Les gardes forestiers et garde chasse locaux assureront le relai avec le gestionnaire pour déclencher une démarche.

GH 05 – en cas de besoin, des équipements permanents pour canaliser la fréquentation des véhicules et éviter les dépôts de matériaux divers sur ou à proximité immédiate des stations de glaïeul des marais pourront être mis en place.

- **Objectif 5 – Animer la gestion du site dans son contexte local**

Pour une bonne mise en œuvre du projet global, les actions suivantes sont nécessaires :

- Animation du projet

 - AD 02** - Concertation régulière avec les acteurs locaux (usagers, collectivités), dans le cadre de réunions en comités de pilotage et de rencontres individuelles. Conventonnement SYMASOL/Asters.

- Documents de gestion

 - AD 03** – Evaluation de la mise en œuvre et révision du plan de gestion.

- Intégration au réseau Natura 2000

 - AD 04** – Intégration des stations de glaïeul des marais au réseau Natura 2000. Le statut de l'espèce et la proximité du site Natura 2000 « Zones humides du Bas-Chablais » incitent à l'extension de ce dernier pour y intégrer les stations de glaïeul des marais. Durant les deux premières années du plan de gestion, les démarches nécessaires (appui à la DDT pour la consultation des communes, rédaction du formulaire standard de données, relation avec les propriétaires et les usagers) seront entreprises dans l'objectif d'intégrer les sites au réseau Natura 2000 fin 2012.

Ces objectifs opérationnels sont déclinés en opérations de gestion réparties sur les sites et détaillées dans les programmes de gestion de chacun des sites en annexe :

Action de gestion	MARGENCEL Les Primbois	MARGENCEL Les Vuarchets	SCIEZ Les Reulands Réservoir	SCIEZ Les Reulands Clairière	PERRIGNIER La Tuilerie Nord	LULLY Vers le moulin des Esserts	FESSY Pinède du ruisseau de la Creuse
GH 01 Gestion manuelle des ligneux, des lisières	Gestion de la lisière (1 fois en 2014)	Gestion de la lisière (1 fois en 2012)	Gestion de la lisière (1 fois en 2011)	Gestion de la lisière (1 fois en 2015)	Coupe annuelle des rejets ligneux Gestion des lisières (1 fois en 2013)	Coupe bisannuelle des rejets ligneux Gestion des lisières (1 fois en 2013)	Gestion de la lisière (1 fois en 2015)
GH 02 Fauche manuelle avec exportation	Annuelle tardive	Annuelle tardive	-	-	-	-	-
GH 03 Fauche mécanique avec exportation	-	-	Annuelle (octobre-novembre)	Annuelle (avant ouverture de la chasse)	-	-	-
GH 04 Lutte contre les espèces invasives (solidage)	Arrachage manuel estival	Arrachage manuel estival	Arrachage manuel estival	Arrachage manuel estival	Arrachage manuel estival		
GH 05 Lutte contre la circulation motorisée	Entretien de la clôture existante	Entretien de la clôture existante	Pose d'une barrière, si besoin	Pose d'une barrière, si besoin	Signalement à la DDT des dépôts illicites, pose d'une barrière si besoin	Création d'un aménagement si besoin	Création d'un aménagement si besoin
SE 01 Suivi des populations de glaïeul	Comptage annuel exhaustif + suivi des pieds réintroduits	Comptage annuel exhaustif	Comptage annuel exhaustif + suivi des pieds réintroduits	Mise en place d'un protocole (avec CBNA)	Comptage annuel exhaustif	Comptage annuel exhaustif	Comptage annuel exhaustif
SE 02 Suivi de l'habitat du glaïeul	Relevé exhaustif en 2015	Relevé exhaustif en 2015	Relevé exhaustif en 2015	Relevé exhaustif en 2015	Relevé exhaustif en 2015	Relevé exhaustif en 2015	Relevé exhaustif en 2015
FA 01 Sensibilisation des exploitants forestiers	Plaquette, réunion collective, conseils individuels	Plaquette, réunion collective, conseils individuels	-	-	Plaquette, réunion collective, conseils individuels	Plaquette, réunion collective, conseils individuels	Plaquette, réunion collective, conseils individuels
FA 02 Journée technique des gestionnaires de Rhône-Alpes	Partage d'expérience, affinage des techniques de gestion et de suivi des populations						
FA 03 Sensibilisation de la population locale	Participation à des chantiers bénévoles, parution d'articles dans la presse et dans les bulletins municipaux et intercommunaux						
FA 04 Création d'outils d'information	Panneaux complémentaires aux expositions existantes d'Asters et du SYMASOL						
PO 01 Surveillance, police	Surveillance du respect de la protection des espèces, de la réglementation de la circulation motorisée dans les espaces naturels (gardes chasse, policiers municipaux). En cas de besoin, intervention du PCPN						
AD 01 Maîtrise foncière. Info des propriétaires	Renouvellement convention avec la commune de Margencel	Renouvellement convention avec la commune de Margencel	Renouvellement convention avec le SIEM	Renouvellement convention avec l'ACCA de Sciez. Eventuel transfert du foncier.	Renouvellement convention avec le propriétaire privé	Conventionnement avec la commune de Lully	Conventionnement avec propriétaires
AD 02 Animation du projet	Concertation régulière avec les acteurs locaux (usagers, collectivités), dans le cadre de réunions en comités de pilotage et de rencontres individuelles						
AD 03 Révision du plan de gestion	En 2015, évaluation de la mise en œuvre et révision du plan de gestion						
AD 04 Intégration au réseau Natura 2000	Durant les deux premières années, appui à la DDT pour la consultation des communes, rédaction du formulaire standard de données, relation avec les propriétaires et les usagers						

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET PREVISIONNELS 2011-2015

Volet Restauration et gestion de milieu

Actions du plan de gestion	Sites	Période de réalisation	Périodicité de réalisation	Durée de l'opération	2011	2012	2013	2014	2015	Coût total (€)	Opérateur
GH 01 Gestion manuelle des ligneux, des lisières	Tous	Septembre-Février	1 fois/5 ans/site	1-2 jours/site	160**	140**	860**	180**	1830**	3170	Réalisation : Entreprise spécialisée Encadrement Asters
GH 02 Fauche manuelle avec exportation	Primbois Vuarchets	Septembre-Octobre	annuelle	½ j./site/an	Hors Contrat 200	320** 225	320** 225	335** 225	345** 225	1320 1100	
GH 03 Fauche mécanique avec exportation	Reulands réservoir et clairière	Août	annuelle	1 à 3 j./site/an	3830** 800	3920** 900	4020** 900	4130** 900	4220** 900	20120 4400	
GH 04 Lutte contre les espèces invasives	Tous	Juillet	annuelle	½ à 3 j./site/an	1820** 1400	1865** 900	1910** 900	1960** 900	2010** 900	9565 5000	
GH 05 Lutte contre la circulation motorisée	Primbois Vuarchets	Permanent	Selon besoins	Selon besoins		1 barrière 1300**	1 barrière 1375**	Entretien clôture 240**	Entretien clôture 250**	3165	
TOTAL Restauration et gestion de milieu					8210	9570	10510	8870	10680	47840	

Volet Etudes complémentaires et suivi écologique

Actions du plan de gestion	Sites	Période de réalisation	Périodicité de réalisation	Durée de l'opération	2011	2012	2013	2014	2015	Coût total (€)	Opérateur
SE 01 Suivi des populations de glaïeul	Tous	juin	annuelle	6 j. 2 j./an pdt 2 ans	2400 1400	2700 1400	2700	2700	2700	13200 2800	Asters CBNA
SE 02 Suivi de l'habitat du glaïeul	Tous	juin	1 fois	8 j.	-	-	-	-	3600	3600	Asters
TOTAL Etudes complémentaires et suivis					3800	4100	2700	2700	6300	19600	

Volet Fréquentation, accueil et pédagogie

Actions du plan de gestion	Sites	Période de réalisation	Périodicité de réalisation	Durée de l'opération	2011	2012	2013	2014	2015	Coût total (€)	Opérateur
FA 01 Sensibilisation des exploitants forestiers	Margencel Perrignier Lully Fessy	Permanent	1 fois puis selon besoins	2 j. puis 1 j./an 1 j. en 2012		- 450	200	200	200	600 450	SYMASOL Asters
FA 02 Journée technique des gestionnaires de Rhône-Alpes	Tous	Permanent	1 fois	1 j. 3 j.					200 1830	200 1830	SYMASOL Asters
FA 03 Sensibilisation de la population locale	Tous	Permanent	annuelle	1 j./an 1/2 j./an	- 200	- 225	200 225	200 225	200 225	600 1100	SYMASOL Asters
FA 04 Création d'outils d'information	Tous	Permanent	1 fois	1 j. 1 j. 7 panneaux		- 450 3300**				- 450 3300	SYMASOL Asters Entreprise
TOTAL Communication					200	4425	625	625	2655	8530	

Volet Surveillance

Actions du plan de gestion	Sites	Période de réalisation	Périodicité de réalisation	Durée de l'opération	2011	2012	2013	2014	2015	Coût total (€)	Opérateur
PO 01 Surveillance, police	Tous	Permanent	Annuelle	Aléatoire Selon besoins	Hors plan de gestion	Hors plan de gestion	Hors plan de gestion	Hors plan de gestion	Hors plan de gestion	Intégré coûts police municipale et PCPN	Policier municipal PCPN
TOTAL Surveillance											

Volets Animation du plan de gestion

Actions du plan de gestion	Sites	Période de réalisation	Périodicité de réalisation	Durée de l'opération	2011	2012	2013	2014	2015	Coût total (€)	Opérateur
AD 01 Maîtrise foncière. Info des propriétaires	Tous	Permanent	annuelle	2 j./an 6 j. puis 1 j./an	- 2400	- 450	400 450	400 450	400 450	1200 4200	SYMASOL Asters
AD 02 Animation du projet	Tous	Permanent	annuelle	5 j./an 3 j./an 1 j./an	1650 500	1830 500	1000 1830 500	1000 1830 500	1000 1830 500	3000 8970 2500	SYMASOL Asters Fédé Chasseurs
AD 03 Révision du plan de gestion	Tous	Permanent	1 fois	14 j.					6300	6300	Asters
AD 04 Intégration au réseau Natura 2000	Tous	Permanent	Les 2 premières années	2 j./an 4 j./an	- 1600	- 1800				- 3400	SYMASOL Asters
TOTAL Animation du programme de gestion					6150	4580	4180	4180	10480	29570	

TOTAL					18360	22675	18015	16375	30115	105540
Total par intervenant	SYMASOL				0	0	1800	1800	2000	5600
	Asters				10650	9930	7230	7230	18960	54000
	CBNA				1400	1400	0	0	0	2800
	Fédération des chasseurs				500	500	500	500	500	2500
	Entreprises				5810	10845	8485	6845	8655	40640

Les coûts sont nets de taxes : les intervenants (Asters, CBNA, Fédération des chasseurs) et les frais de personnel du SYMASOL ne sont pas assujettis à la TVA. Sauf ** coûts TTC (entreprises)

Pour les années 2011 et 2012, les coûts de journée SYMASOL sont cofinancés par la Région dans le cadre du Contrat de Rivières du sud-ouest lémanique. Ils ne sont donc budgétés dans le présent programme qu'à partir de l'année 2013.

Intervenants :

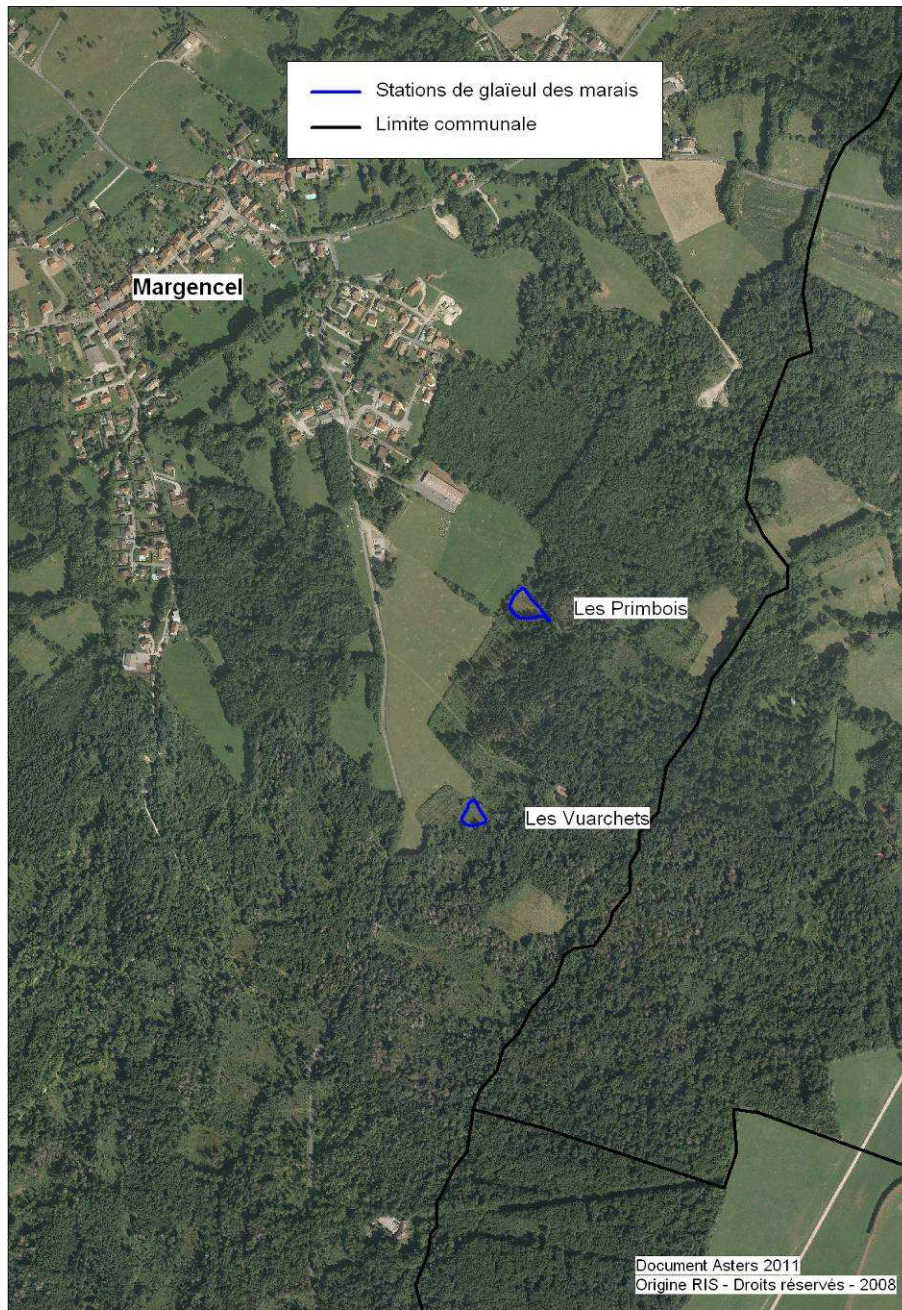
Coûts 2011 - technicien SYMASOL : 200 €/j, technicien CBNA : 700€/j, technicien Fédération des chasseurs : 500 €/j, technicien Asters : 400 €/j, chargé de mission Asters : 550 €/j. Les coûts de journée Asters augmentent en 2012 : technicien : 450 €/j., chargé de mission : 610 €/j

FINANCEMENT PREVISIONNEL 2011-2015

	2011		2012		2013		2014		2015		TOTAL	
Contrat de Biodiversité (Région Rhône-Alpes)	10523	57,3%	12959	57,2 %	9492	52,7%	8478	51,8%	13580	45,1 %	55032	52,14%
Site du RED (Département de la Haute-Savoie)	4165	22,7%	5181	22,8 %	4920	27,3%	4622	28,2%	10522	34,9 %	29410	27,86%
SYMASOL	3672	20%	4535	20%	3603	20%	3275	20%	6013	20 %	21098	20 %
TOTAL	18360	100%	22675	100%	18015	100%	16375	100%	30115	100%	105540	100 %

ANNEXES

Programmes de gestion de chacun des sites



MARGENCEL

Les Primbois Les Vuarchets

SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE GESTION 2001-2010

Aspects fonciers

Les sites s'étendent sur trois parcelles cadastrales, propriétés de la commune de Margencel, soumises à l'ONF :

Section cadastrale	Lieu-dit cadastral	Parcelle n°	Surface (ha)
B4	Les Primbois	849	
B4	Les Chappes	949	0,5865
B5	Les Apralis	1361	1,3310

Une convention lie pour 10 ans et depuis le 16 novembre 2000 la Commune, l'ONF et Asters pour la réalisation de travaux de préservation des stations de glaïeul des marais.

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

Dans le cadre de la convention d'usage, les travaux ont été réalisés par l'ONF à la charge de la commune.

Les Vuarchets :

Cette petite clairière de 60 m², où les glaïeuls étaient menacés par l'avancée forestière, a été restaurée par abattage d'arbres, accompagné d'un débroussaillage annuel, pour atteindre une surface de 1000 m².

D'abord tardif pour permettre au glaïeul d'effectuer un cycle de reproduction complet (automne), la coupe a lieu en juillet depuis 2007 afin de contenir l'extension du solidage.

Endommagé en 2002 lors de l'exportation des bois issus de la parcelle contiguë, le site a fait l'objet de mesures de sauvegarde : exportation des tas de branchages déposés sur la station de glaïeul, piste forestière matérialisée (piquets fixes + fil de fer) afin de canaliser les engins de débardage qui seront amenés à emprunter à l'avenir le passage qui borde le site.



Mars 2003 - Site restauré des Vuarchets (Margencel)

Les Primbois :

A proximité, la petite clairière des Primbois (450 m²), d'où le glaïeul avait disparu, a été préparée par abattage des arbres et chantier de débroussaillage au printemps 2006 avant de faire l'objet d'une opération de réintroduction de 50 bulbes issus de la mise en culture de graines au Conservatoire botanique national alpin (CBNA). Cette action s'est déroulée le 10 octobre 2006 en étroite collaboration avec la Commune représentée par son Maire, et en présence de la presse.

L'abattage des épicéas a été réalisé en collaboration avec l'ONF. Le débroussaillage a été réalisé par des bénévoles de Margencel sur une surface de 1700 m².



Le site avant intervention



Les arbres abattus



**Les chantiers de débroussaillage et de préparation du site de réintroduction,
les 8 avril et 20 mai 2006**



**Réintroduction du 10 octobre
avec le Maire de la Commune de Margencel en présence de la presse**



A titre préventif, la station des Primbois, située dans le même contexte boisé que celle des Vuarchets, a également bénéficié d'un piquetage garantissant la préservation du milieu de vie du glaïeul lors du passage de véhicules sur la piste forestière qui le borde.

L'entretien du site est assuré par fauche manuelle annuelle. Comme aux Vuarchets, d'abord tardif pour permettre au glaïeul d'effectuer un cycle de reproduction complet (automne), la coupe a lieu en juillet depuis 2007 afin de contenir l'extension du solidage.

Suivi des habitats et des espèces

Aux Vuarchets, les travaux de restauration du milieu ont permis de sauver cette petite population de 11 pieds relictuels en 2002. Le comptage de juin 2009 a permis de dénombrer 69 pieds fleuris de glaïeul.

L'évaluation de la réintroduction sur le site des Primbois, effectuée le 14 juin 2007 confirme la réussite de l'opération avec 42 bulbes repris ayant donné 66 plants dont 33 fleuris.

Le suivi de cette réintroduction effectué le 24 juin 2008 montre une chute des effectifs réintroduits, passant à 10 réintroduits et à 6 spontanés.

En 2009, ce sont 20 pieds issus de la réintroduction qui ont été comptés et 7 pieds spontanés.

En 2010, ce sont 27 pieds issus de la réintroduction qui ont été comptés et 19 pieds spontanés.

Comptage du nombre de pieds fleuris de 1999 à 2010 :

Site	1999	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
MARGENCEL Site des Vuarchets	39	11	13	24	29	38	45	51	37	69
MARGENCEL Site de Primbois	-	-	-	-	-	9 spontanés	33 réintro 11 spontanés	10 réintro 6 spontanés	20 réintro 7 spontanés	27 réintro 19 spontanés

MISE À JOUR DE L'EVALUATION PATRIMONIALE

Habitats d'intérêt communautaire

La station de glaïeul se développe sur une prairie à molinie sur calcaire (COR 37.311/DH 6410).

Espèces faune-flore et évaluation

Les Vuarchets :

50 espèces végétales recensées dont la laïche verdâtre (*Carex viridula ssp. oedocarpa*), inscrite à la liste rouge départementale, et le glaïeul des marais (*Gladiolus palustris*), protégé national et inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE (règlement n°1882/2003).

Un élément notable parmi la faune présente, la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

Les Primbois :

95 espèces végétales recensées dont l'ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum*), qui bénéficie d'une protection à l'échelon régional, et le glaïeul des marais (*Gladiolus palustris*), protégé national et inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE (règlement n°1882/2003).

Deux éléments notables parmi la faune présente, la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), qui chasse dans l'espace ouvert et empale ses proies sur les arbustes épineux qui l'entoure, et le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), présent dans les flaques qui bordent la piste forestière.

PROGRAMME DE GESTION 2011-2015

Objectif à long terme

L'objectif à long terme est « **Préserver la population de glaïeul des marais dans un état de conservation favorable** ».

Objectifs opérationnels et opérations de gestion

Le programme de gestion identifie cinq axes de travail principaux, déclinés en opérations de gestion suivant plusieurs thèmes :

SE : suivi écologique

GH : gestion des habitats, des espèces et des paysages

FA : fréquentation, accueil et pédagogie

PO : police de la nature et surveillance

AD : travail administratif et relationnel

Opérations de gestion

Aspects fonciers

AD 01 Maîtrise foncière. Information des propriétaires

La convention avec la commune de Margencel et l'ONF pour la gestion des deux sites arrive à échéance fin 2010. Elle est à renouveler. Ce sera l'occasion d'inclure le SYMASOL dans ce partenariat et d'inclure les modalités de gestion précisées dans le présent programme.

La Commune sera informée annuellement des actions menées sur le site.

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

GH 01 Gestion manuelle des ligneux, des lisières

Afin de conserver leur extension aux clairières, une gestion de la lisière par bucheronnage sera pratiquée une fois sur chacun des sites (en 2012 aux Vuarchets, en 2014 aux Primbois). Les travaux auront lieu en période de repos végétatif et en dehors de la reproduction de la faune. Les déchets de coupe seront déchiquetés.

GH 02 Fauche manuelle avec exportation

Une fauche annuelle manuelle tardive (à partir de début septembre) aura lieu sur les 2 sites.

Les produits de fauche sont entassés en bordure des clairières ou exportés, si un débouché est trouvé pour la matière coupée.

GH 04 Lutte contre les espèces invasives

Un arrachage manuel estival (juillet) du solidage sur les deux sites visera à réduire l'extension de cette plante invasive.

GH 05 Lutte contre la circulation motorisée

L'entretien des clôtures existantes permettra, selon les besoins, de garantir l'espace de vie du glaïeul sur les deux sites.

Suivi des habitats et des espèces

SE 01 Suivi des populations de glaïeul

Un comptage annuel exhaustif des pieds présents (fleuris ou à l'état végétatif) sera réalisé sur les deux sites en période de pleine floraison (soit autour du 15 juin). Le suivi des pieds réintroduits se poursuivra aux Primbois.

SE 02 Suivi de l'habitat du glaïeul

Un relevé exhaustif sera réalisé en 2015 sur les deux sites afin d'évaluer le bon état de conservation de l'habitat du glaïeul.

Communication, surveillance

FA 01 Sensibilisation des exploitants forestiers

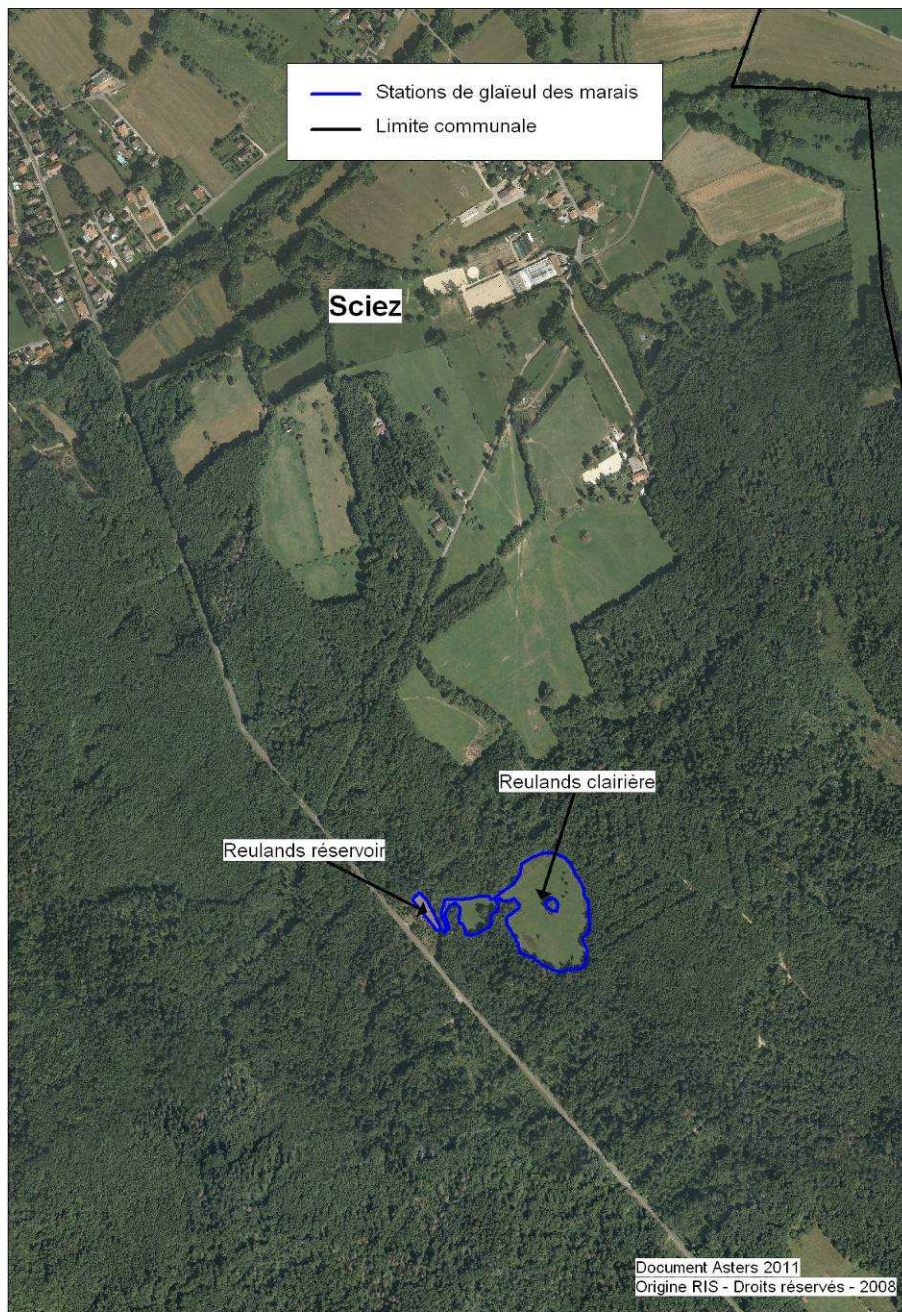
Les exploitants forestiers seront sensibilisés aux particularités et à la fragilité du glaïeul des marais grâce à différents médias : plaquette d'information, réunion collective, conseils individuels.

PO 01 Surveillance, police

Une surveillance du respect de la protection des espèces, de la réglementation de la circulation motorisée dans les espaces naturels est assurée en permanence par les gardes assermentés (gardes chasse, policiers municipaux). En cas de besoin, une intervention du Pôle de Compétence de la Police de la Nature (PCPN) pourra être diligentée.

FA 03 Sensibilisation de la population locale

Les habitants de Margencel pourront être invités à participer à des chantiers de bénévoles, seront informés de l'actualité des sites via des articles dans la presse, dans le bulletin municipal et le journal d'information du SYMASOL.



SCIEZ

Les Reulands Réservoir

SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE GESTION 2001-2010

Aspects fonciers

La station se développe, sur 900 m², sur deux parcelles cadastrales sur la commune de Sciez :

Section cadastrale	Lieu-dit cadastral	Parcelle n°	Surface (m ²)
B	Les Reulands	2028	1705
B	Les Reulands	2646	2515

appartenant au SIEM (Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises).

Une convention lie le SIEM et Asters depuis le 17 mars 2000 pour la mise en œuvre de la gestion de la station pour une durée initiale de 10 ans tacitement reconductible.

La convention répartit comme suit les rôles :

- le SIEM fait réaliser les travaux de restauration (arrachage de frênes) et d'entretien du site (fauche tardive annuelle),
- Asters prend en charge la réalisation du suivi de la population et la réintroduction du glaïeul des marais.

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

En 2002 Le SIEM a fait procéder à l'arrachage de quatre rangées de frênes plantées sur le site des Reulands - Réservoir. Les fauches multiples réalisées classiquement ont été remplacées par une seule fauche annuelle tardive avec exportation de la matière en fin de période de végétation (octobre-novembre).

Cette station ancienne, où le glaïeul était présent avant 1975, a fait l'objet d'une première tentative de réintroduction en 2005. Les bulbes plantés trop profondément n'ont pratiquement pas repris. Une nouvelle opération a été conduite le 11 octobre 2006. Les 50 bulbes réintroduits provenaient d'une culture par le Conservatoire botanique national Alpin (CBNA) à partir de graines prélevées sur la clairière des Reulands toute proche.



Réintroduction décembre 2005



Réintroduction du 11 octobre 2006 sur la Commune de Sciez

Suivi des habitats et des espèces

L'évaluation conduite le 6 juin 2007 a confirmé le succès de l'opération de réintroduction d'octobre 2006 avec 100 % de réussite : les 50 bulbes repris ont produit 62 pieds fleuris.

Le suivi de réintroduction conduit le 18 juin 2008 a révélé une légère baisse du nombre de pieds fleuris des bulbes réintroduits (50 pieds fleuris), mais une population spontanée ayant doublée (13 pieds fleuris).

En 2009, ce sont 67 pieds issus de la réintroduction qui ont été comptés et 16 pieds spontanés. En 2010, ils étaient respectivement, 110 et 14.

Communication, surveillance

Plusieurs articles de presse ont relatés la réintroduction du glaïeul des marais sur le site des Reulands réservoir (Messager - octobre 2006. « Première nationale : réintroduction de bulbes de glaïeul des marais dans la forêt de Planbois », Dauphiné libéré - octobre 2006. « Réintroduction du glaïeul des marais »).

La Commune et le SIEM ont été associés à la démarche.

Malgré la proximité de la route, le site ne souffre pas de dégradations, peut-être du fait de la présence de gouilles dans l'accès « carrossable » qui borde le site.

MISE À JOUR DE L'EVALUATION PATRIMONIALE

Habitats d'intérêt communautaire

La station de glaïeul se développe sur une prairie à molinie sur calcaire (COR 37.311/DH 6410).

Espèces faune-flore et évaluation

147 espèces végétales recensées dont l'ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum*), qui bénéficie d'une protection à l'échelon régional, la gaudinie fragile (*Gaudinia fragilis*) et le séneçon des marais (*Senecio aquaticus*) inscrits à la liste rouge régionale, et bien entendu le glaïeul des marais (*Gladiolus palustris*), protégé national et inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE (règlement n°1882/2003).

La koélérie à crête (*Rostraria cristata*) est vulnérable à l'échelle départementale.

Un élément notable parmi la faune présente riche en papillons, le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), présent dans les flaques qui bordent le site.

Place du site dans un ensemble de milieux naturels

Le site des Reulands réservoir est situé à proximité immédiate de la clairière des Reulands. Il vient compléter l'intérêt naturaliste de ce secteur particulièrement riche.

PROGRAMME DE GESTION 2011-2015

Objectif à long terme

L'objectif à long terme est « **Préserver la population de glaïeul des marais dans un état de conservation favorable** ».

Objectifs opérationnels et opérations de gestion

Le programme de gestion identifie cinq axes de travail principaux, déclinés en opérations de gestion suivant plusieurs thèmes :

SE : suivi écologique

GH : gestion des habitats, des espèces et des paysages

FA : fréquentation, accueil et pédagogie

PO : police de la nature et surveillance

AD : travail administratif et relationnel

Opérations de gestion

Aspects fonciers

AD 01 Maîtrise foncière. Information des propriétaires

La convention avec le SIEM pour la gestion des deux sites est arrivée à échéance en mars 2010. Elle est à renouveler. Ce sera l'occasion d'inclure le SYMASOL dans ce partenariat ainsi que les modalités de gestion précisées dans le présent programme.

Le SIEM sera informé annuellement des actions menées sur le site.

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

GH 01 Gestion manuelle des ligneux, des lisières

Afin de conserver son extension à la prairie, une gestion de la lisière par bucheronnage sera pratiquée une fois (en 2011). Les travaux auront lieu en période de repos végétatif et en dehors de la reproduction de la faune. Les déchets de coupe seront entassés en bordure du bois.

GH 03 Fauche mécanique avec exportation

Une fauche annuelle manuelle tardive (à partir de début septembre) aura lieu.

Les produits de fauche seront entassés en bordure de la clairière ou exportés, si un débouché est trouvé pour la matière coupée.

GH 04 Lutte contre les espèces invasives

Un arrachage manuel estival (juillet) du solidage visera à réduire l'extension de cette plante invasive.

GH 05 Lutte contre la circulation motorisée

En cas de difficulté à enrayer une circulation motorisée dans la prairie, une barrière pourra être mise en place.

Suivi des habitats et des espèces

SE 01 Suivi des populations de glaïeul

Une méthode de suivi de l'évolution de la population de glaïeul sera élaborée avec l'aide du CBNA afin de prendre en compte les pieds à l'état végétatif. Le suivi des pieds réintroduits sera poursuivi à l'identique.

Une fois définie, la méthode sera appliquée annuellement en période de plaine floraison (soit autour du 15 juin). Les résultats seront analysés au terme des cinq années du programme.

SE 02 Suivi de l'habitat du glaïeul

Un relevé exhaustif sera réalisé en 2015 sur les deux sites afin d'évaluer le bon état de conservation de l'habitat du glaïeul.

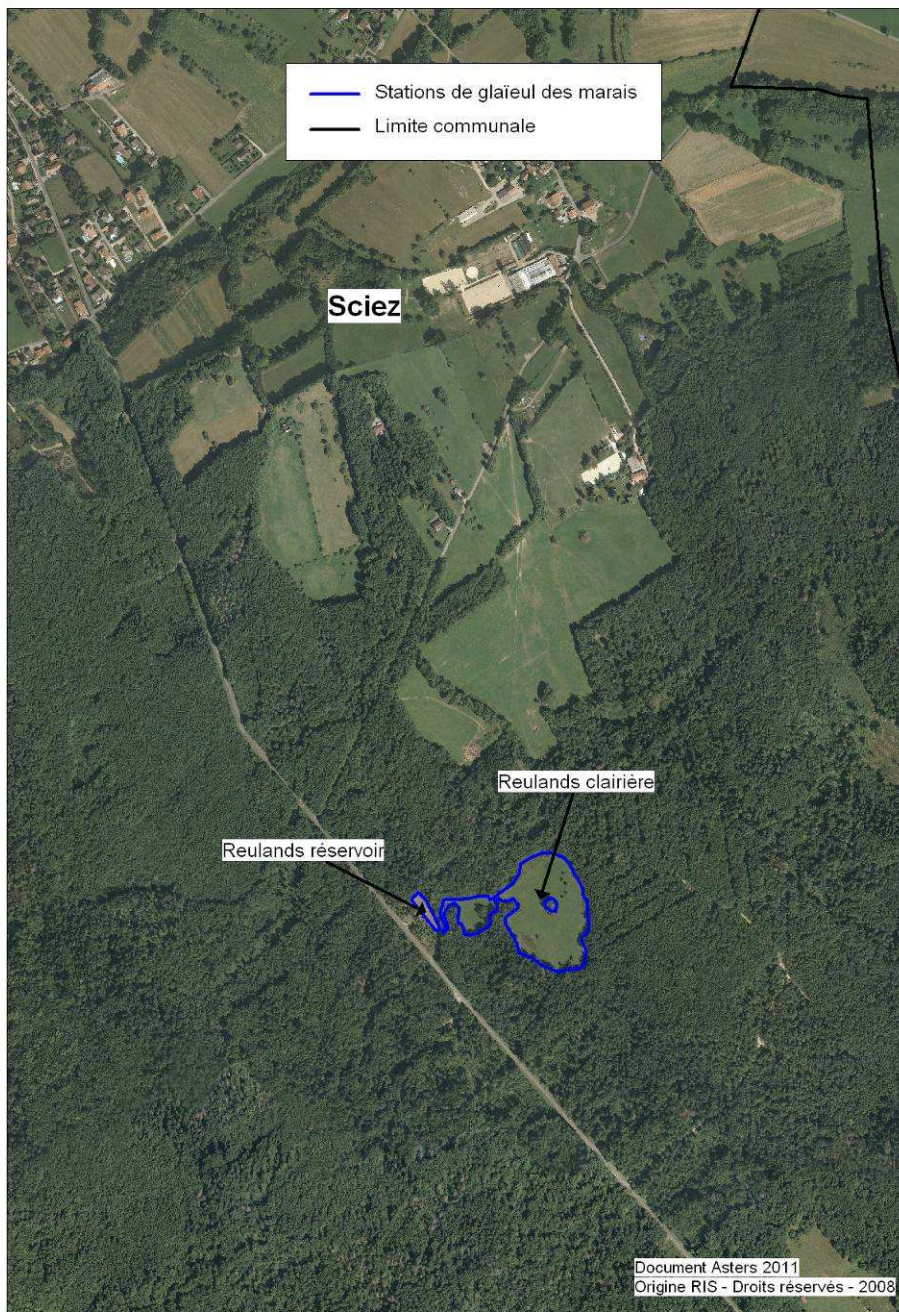
Communication, surveillance

PO 01 Surveillance, police

Une surveillance du respect de la protection des espèces, de la réglementation de la circulation motorisée dans les espaces naturels est assurée en permanence par les gardes assermentés (gardes chasse, policiers municipaux). En cas de besoin, une intervention du Pôle de Compétence de la Police de la Nature (PCPN) pourra être diligentée.

FA 03 Sensibilisation de la population locale

Les habitants de Margencel pourront être invités à participer à des chantiers de bénévoles, seront informés de l'actualité des sites via des articles dans la presse, dans le bulletin municipal et le journal d'information du SYMASOL.



SCIEZ

Les Reulands Clairière

SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE GESTION 2001-2010

Aspects fonciers

La station se développe sur six parcelles cadastrales sur la commune de Sciez au lieu-dit "Les Reulands", section cadastrée B :

Parcelle n°	Surface (ha)
1988	1,5880
1989	0,1000
1990	1,5100
2660	1,7330
2661	0,0800
2662	0,9060

appartenant à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA), de Sciez.

Une convention lie l'ACCA et Asters depuis le 25 février 2002 pour la mise en œuvre de la gestion de la station pour une durée initiale de 10 ans tacitement reconductible.

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

Après deux années de restauration par broyage sans exportation, cette station fait l'objet d'une fauche tardive annuelle depuis 2004 avec exportation des produits de fauche.

Des bandes non fauchées sont maintenues afin de constituer des refuges pour le gibier comme prévu dans la convention avec l'ACCA. Une rotation des bandes conservées est mise en œuvre de façon pluriannuelle.



2004 - Entretien par la fauche avec conservation de bandes refuges pour le gibier



Dénombrement sur le site de Sciez en juin 2006



Récupération produits de la gestion par un agriculteur



Chantier de gestion avec exportation des produits de fauche - août 2006



Fauche avec exportation de la prairie des Reulands, par l'EID - 24 juillet 2008

En août 2009, une fauche avec exportation de la matière a été réalisée (par l'entreprise Mouchet Bois et Forêts).

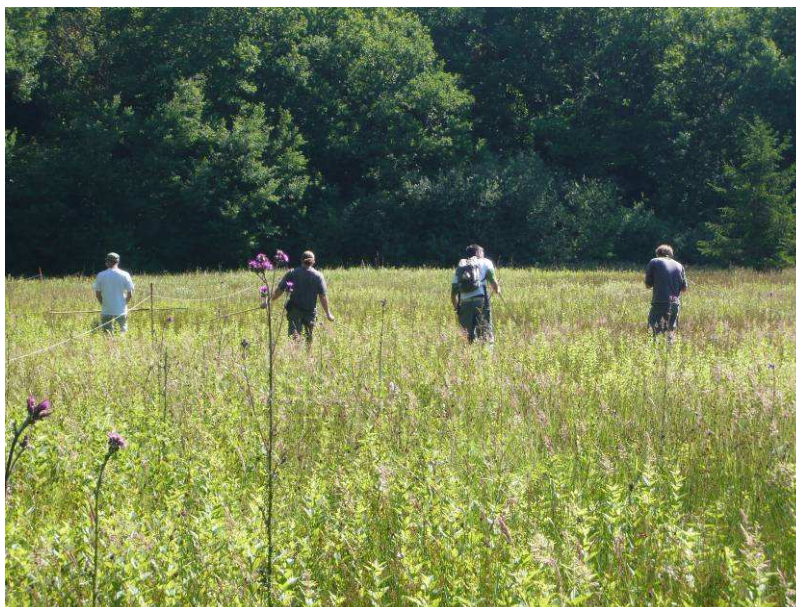
En 2009, une partie de la lisière a été traitée manuellement, par une équipe de Chablais Insertion, afin de la repousser et de regagner sur l'espace peu à peu perdu lors des fauches mécaniques (arbres morts tombés à terre, risques de casse du vitrage des cabines des tracteurs).

Cette action a été terminée en 2010 par l'entreprise Mouchet Bois et Forêts à l'aide d'un broyeur mécanique. La lisière boisée a ainsi retrouvé la limite existante au temps où la prairie était pâturée (présence d'ancienne clôture).

Suivi des habitats et des espèces

De 1999 à 2010, un comptage annuel des pieds fleuris de glaïeul des marais a mobilisé huit personnes pendant une demi-journée. Les résultats sont les suivants :

Sites	1999	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
SCIEZ site des Reulands clairière	1974	1545	1623	5271	4542	6291	6515	1227	1392	7335



Dénombrement de juin 2009 par les équipes de botanistes français et suisses

Communication, surveillance

En 2002, un article de presse explique au grand public, à travers l'exemple du chantier de broyage de la prairie des Reulands, l'intérêt et la nature des travaux de gestion sur les stations de glaïeul des marais du département. Cette rédaction ne fait toutefois pas suffisamment ressortir le partenariat, peu commun et bénéfique, entre Asters et l'ACCA de Sciez. (Dauphiné Libéré - 11 mars 2002 – « Planbois : la forêt aura un cœur de glaïeuls »)

Un second article le complète en juin 2006 (Dauphiné libéré. « Glaïeul des marais : le retour »).

MISE À JOUR DE L'EVALUATION PATRIMONIALE

Habitats d'intérêt communautaire

La station de glaïeul se développe sur une prairie à molinie sur calcaire (COR 37.311/DH 6410).

Espèces faune-flore et évaluation

138 espèces végétales recensées dont l'œillet superbe (*Dianthus superbus*) protégé national, l'ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum*), la gesse des marais (*Lathyrus palustris*), le séneçon des marais (*Senecio paludosus*), la gaudinie fragile (*Gaudinia fragilis*) et le laser de Prusse (*Laserpitium prutenicum*), qui bénéficient d'une protection à l'échelon régional, et le séneçon des marais (*Senecio aquaticus*) inscrits à la liste rouge régionale, et bien entendu le glaïeul des marais (*Gladiolus palustris*), protégé national et inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE (règlement n°1882/2003).

L'orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) est vulnérable à l'échelle nationale.

Un élément notable parmi la faune présente riche en papillons (21 espèces recensées), le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), présent dans les flaques qui s'égrènent le long de la piste qui permet l'accès au site.

Le pic noir (*Dryocopus martius*) fréquente le site mais vit essentiellement au sein de la forêt environnante. De même pour le muscardin (*Muscardinus avellanarius*). Toutes deux espèces d'intérêt communautaire au titre de l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore.

Paysage, place du site dans un ensemble de milieux naturels

La prairie des Reulands est la plus importante station régionale de Glaïeul des marais actuellement connue, après la destruction de sa voisine (prairie de Taillerfer), suite au remblaiement partiel et à l'épandage de boues de station d'épuration par le propriétaire du terrain).

PROGRAMME DE GESTION 2011-2015

Objectif à long terme

L'objectif à long terme est « **Préserver la population de glaieul des marais dans un état de conservation favorable** ».

Objectifs opérationnels et opérations de gestion

Le programme de gestion identifie cinq axes de travail principaux, déclinés en opérations de gestion suivant plusieurs thèmes :

SE : suivi écologique

GH : gestion des habitats, des espèces et des paysages

FA : fréquentation, accueil et pédagogie

PO : police de la nature et surveillance

AD : travail administratif et relationnel

Opérations de gestion

Aspects fonciers

AD 01 Maîtrise foncière. Information des propriétaires

La convention avec l'ACCA pour la gestion du site arrive à échéance en février 2012. Elle est à renouveler. Ce sera l'occasion d'inclure la Fédération départementale des Chasseurs dans ce partenariat ainsi que les modalités de gestion précisées dans le présent programme.

Les actions menées sur le site se feront en concertation permanente entre Asters, l'ACCA et la Fédération des Chasseurs.

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

La chasse continue à s'exercer librement sur toute la zone, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les travaux de nature à modifier l'équilibre de la zone humide, comme drainage, remblaiements, apports de fertilisants (boues de station d'épuration, fumier, ...) ou dépôts de toute nature, mise en culture, entrave à la libre circulation du gibier sont prohibés.

L'ACCA, en tant que propriétaire et gestionnaire de la faune sauvage, pourra mettre en œuvre toute action qu'elle jugera nécessaire à une bonne gestion du gibier (telle que piégeage, mise en place de cages de lâcher), à l'exception des travaux exclus ci-dessus.

L'ACCA pourra exploiter ses bois en dehors de la zone humide (zone 4). Le débardage se fera en dehors de la prairie (zones 1, 3, 5 et 6).

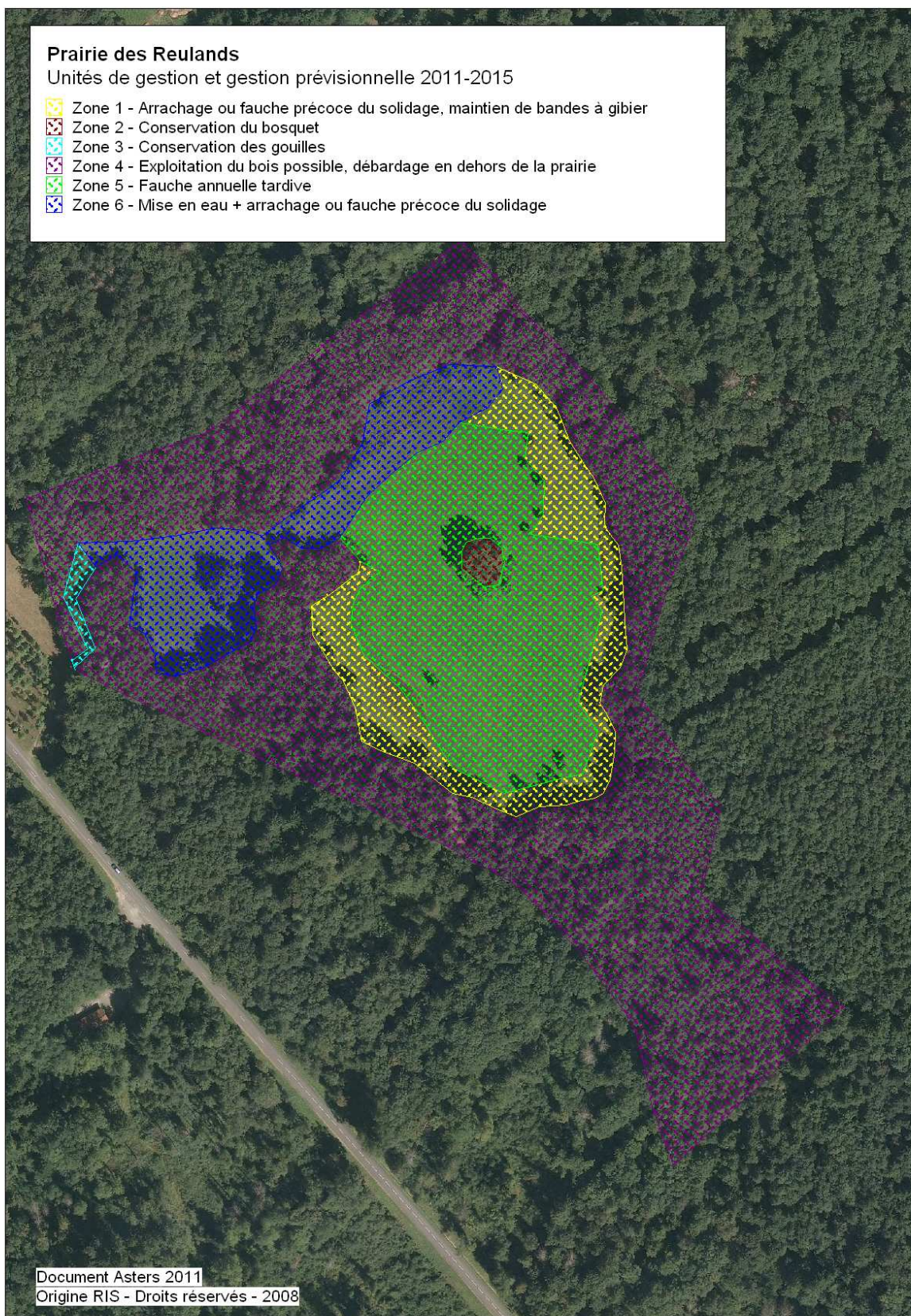
Aucune plantation, de quelque nature que ce soit (résineux ou feuillus), ne sera réalisée dans la zone humide (zones 1, 3, 5 et 6).

La Fédération départementale des Chasseurs s'engage, dans la limite de ses possibilités et en concertation avec les partenaires :

* à rédiger, en partenariat avec Asters et l'ACCA, sur l'unité de gestion considérée (zone 6), la fiche des actions en faveur de la lutte contre la progression du solidage par une mise en eau et l'amélioration de l'accueil des limicoles et des anatidés,

* à étudier et rechercher avec ASTERS des solutions de financement pour la réalisation de ses aménagements,

* à conseiller l'ACCA, en lien avec ASTERS, pour l'application des préconisations du plan de gestion.



GH 01 Gestion manuelle des ligneux, des lisières

Afin de conserver son extension à la prairie, une gestion de la lisière par bucheronnage sera pratiquée une fois (en 2015). Les travaux auront lieu en période de repos végétatif et en dehors de la reproduction de la faune. Les déchets de coupe seront déchiquetés sur place ou entassés en bordure du bois.

GH 03 Fauche mécanique avec exportation

Une fauche annuelle manuelle tardive (à partir de mi-août) aura lieu sur la zone 5.

Les produits de fauche seront valorisés dans la mesure du possible ou entassés en bordure de la clairière, si aucun débouché n'est trouvé pour la matière coupée.

GH 04 Lutte contre les espèces invasives

Un arrachage manuel estival (juillet) du solidage visera à réduire l'extension de cette plante invasive dans la zone 1. Etant donné la surface importante de colonisation de la plante, cet arrachage sera complété par un broyage si l'arrachage ne peut être mené sur la totalité de la surface.

GH 05 Lutte contre la circulation motorisée

En cas de difficulté à enrayer une circulation motorisée dans la prairie, une barrière pourra être mise en place.

Suivi des habitats et des espèces

SE 01 Suivi des populations de glaïeul

Une méthode de suivi de l'évolution de la population de glaïeul sera élaborée avec l'aide du CBNA afin de prendre en compte les pieds à l'état végétatif et d'alléger le besoin en main d'œuvre qu'engendrait un comptage exhaustif sur la totalité de la surface de la prairie.

Une fois définie, la méthode sera appliquée annuellement en période de pleine floraison (soit autour du 15 juin). Les résultats seront analysés au terme des cinq années du programme.

SE 02 Suivi de l'habitat du glaïeul

Un relevé exhaustif sera réalisé en 2015 sur les deux sites afin d'évaluer le bon état de conservation de l'habitat du glaïeul.

Communication, surveillance

PO 01 Surveillance, police

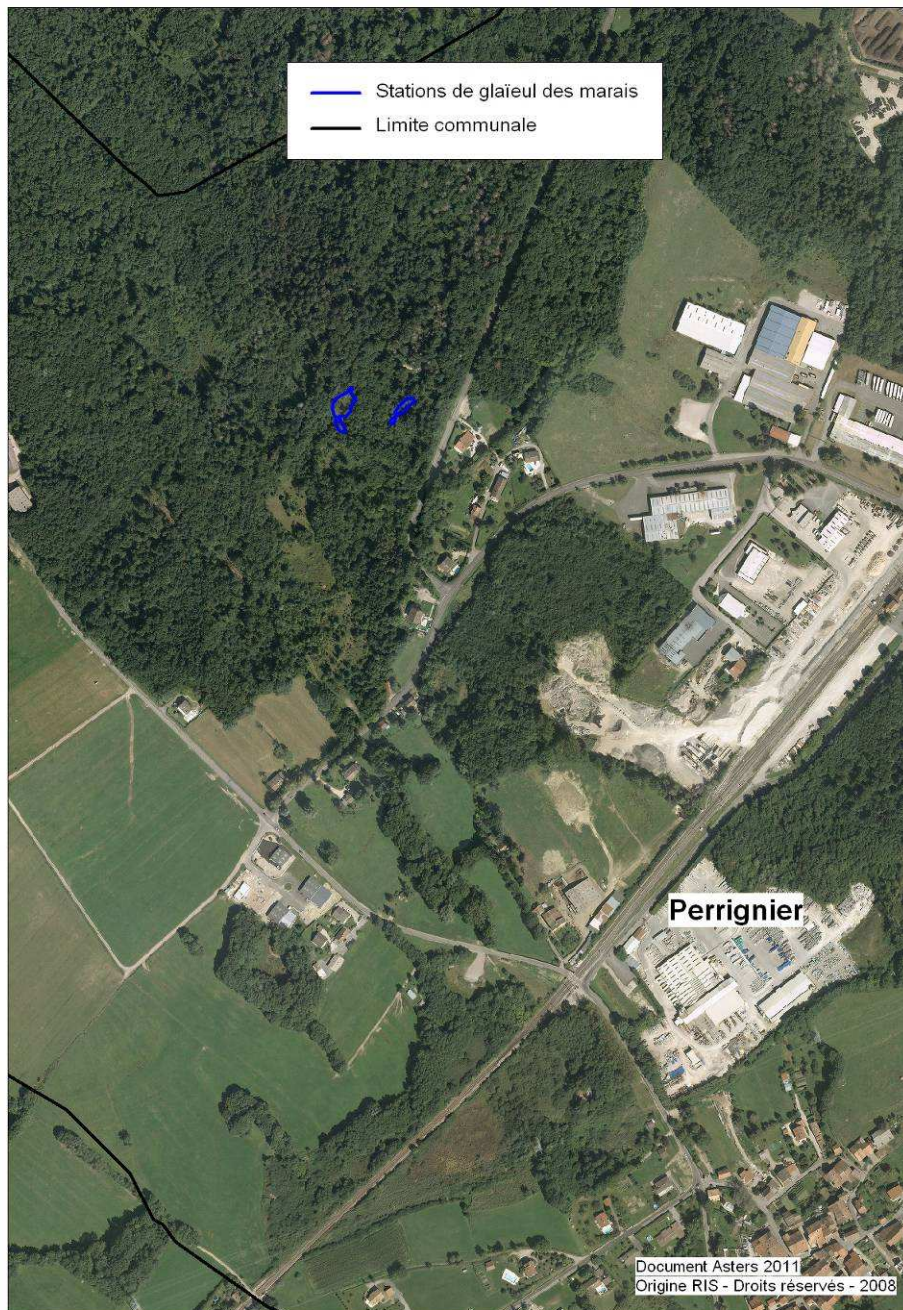
Une surveillance du respect de la protection des espèces, de la réglementation de la circulation motorisée dans les espaces naturels est assurée en permanence par les gardes assermentés (gardes chasse, policiers municipaux). En cas de besoin, une intervention du Pôle de Compétence de la Police de la Nature (PCPN) pourra être diligentée.

FA 03 Sensibilisation de la population locale

L'ACCA, la Fédération départementale des Chasseurs et Asters se réuniront une fois par an afin de faire le bilan des actions de l'année écoulée et de valider celles de l'année à venir. Elles veilleront à cette occasion à communiquer auprès des médias les actions réalisées, pour valoriser leur engagement commun sur le site.

Les modalités de financement des actions de gestion ne devront pas engendrer d'obligation d'ouverture du site au public (avec balisage et création d'axes de pénétration).

Les habitants de Sciez seront informés de l'actualité du site via des articles dans la presse, dans le bulletin municipal et le journal d'information du SYMASOL.



PERRIGNIER

La Tuilerie Nord

SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE GESTION 2001-2010

Aspects fonciers

La station se développe sur une partie de la parcelle cadastrale n° 1896 sur la commune de Perrignier au lieu-dit " Les Mouilles ", section cadastrée B4.

Une convention lie le propriétaire et Asters depuis le 1er janvier 2001 pour la mise en œuvre de la gestion de la station pour une durée de 10 ans.

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

La station de la Tuilerie, couvrant initialement 500 m², est divisée en deux clairières, menacées de fermeture par le développement des ligneux. Après bûcheronnage de la lisière qui prenait le pas sur les clairières, une gestion a été mise en place depuis 2002 avec contrôle des rejets de ligneux tous les deux ans, sur une surface de 750 m².

Suivi des habitats et des espèces

Une progression très significative des effectifs est également enregistrée sur cette station. Toutefois, en 2007 la chute d'un arbre a empêché un bon développement des pieds fleuris. Depuis 2008, le comptage a révélé une stabilisation des effectifs à une centaine de pieds fleuris :

1999	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
137	36	50	194	212	270	103	110	83	109

Communication, surveillance

La piste forestière qui longe le site fait l'objet de dépôts, non autorisés, de matières diverses (tuiles, gravats, tailles de végétaux). Le propriétaire a fait nettoyer les déchets à plusieurs reprises, puis mis en place une chaîne avec cadenas pour empêcher l'accès à la parcelle.

MISE À JOUR DE L'EVALUATION PATRIMONIALE

Habitats d'intérêt communautaire

La station de glaïeul se développe sur une prairie à molinie sur calcaire (COR 37.311/DH 6410).

Espèces faune-flore et évaluation

98 espèces végétales recensées dont le laser de Prusse (*Laserpitium prutenicum*), qui bénéficie d'une protection à l'échelon régional, et le séneçon des marais (*Senecio aquaticus*) inscrit à la liste rouge régionale, la laïche verdâtre (*Carex viridula* ssp. *oedocarpa*) inscrite à la liste rouge départementale, et bien entendu le glaïeul des marais (*Gladiolus palustris*), protégé national et inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE (règlement n°1882/2003).

L'orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) est vulnérable à l'échelle nationale.

Un élément notable parmi la faune présente riche en papillons (10 espèces recensées), le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), présent dans les flaques qui parsèment le site.

PROGRAMME DE GESTION 2011-2015

Objectif à long terme

L'objectif à long terme est « **Préserver la population de glaïeul des marais dans un état de conservation favorable** ».

Objectifs opérationnels et opérations de gestion

Le programme de gestion identifie cinq axes de travail principaux, déclinés en opérations de gestion suivant plusieurs thèmes :

SE : suivi écologique

GH : gestion des habitats, des espèces et des paysages

FA : fréquentation, accueil et pédagogie

PO : police de la nature et surveillance

AD : travail administratif et relationnel

Opérations de gestion

Aspects fonciers

AD 01 Maîtrise foncière. Information des propriétaires

Fin 2010, le propriétaire a souhaité ne pas renouveler la convention d'usage qui le liait à Asters.

Son fils s'est toutefois engagé à réaliser lui-même l'entretien annuel des clairières, selon les prescriptions d'Asters.

Le propriétaire autorise oralement Asters à poursuivre le suivi de la population de glaïeul et de son habitat pour la durée du présent programme de gestion.

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

GH 01 Gestion manuelle des ligneux, des lisières

Afin de conserver son extension à la prairie, une gestion de la lisière par bucheronnage sera pratiquée une fois (en 2013). Les travaux auront lieu en période de repos végétatif et en dehors de la reproduction de la faune. Les déchets de coupe seront déchiquetés sur place ou entassés en bordure du bois.

Une coupe annuelle des rejets de ligneux sera effectuée lors d'un débroussaillage tardif avec stockage de la matière en bordure des clairières sur les tas pré-

GH 04 Lutte contre les espèces invasives

Un arrachage manuel estival (juillet) du solidage visera à réduire l'extension de cette plante invasive.

GH 05 Lutte contre la circulation motorisée

Un signalement à la DDT des dépôts illicites sera fait.

En cas de difficulté à enrayer ces dépôts, une barrière pourra être mise en place.

Suivi des habitats et des espèces

SE 01 Suivi des populations de glaïeul

Une méthode de suivi de l'évolution de la population de glaïeul sera élaborée avec l'aide du CBNA afin de prendre en compte les pieds à l'état végétatif.

Une fois définie, la méthode sera appliquée annuellement en période de pleine floraison (soit autour du 15 juin). Les résultats seront analysés au terme des cinq années du programme.

SE 02 Suivi de l'habitat du glaïeul

Un relevé exhaustif sera réalisé en 2015 sur les deux sites afin d'évaluer le bon état de conservation de l'habitat du glaïeul.

Communication, surveillance

FA 01 Sensibilisation des exploitants forestiers

Les exploitants forestiers seront sensibilisés aux particularités et à la fragilité du glaïeul des marais grâce à différents médias : plaquette d'information, réunion collective, conseils individuels.

PO 01 Surveillance, police

Une surveillance du respect de la protection des espèces, de la réglementation de la circulation motorisée et des dépôts dans les espaces naturels est assurée en permanence par les gardes assermentés (gardes chasse, policiers municipaux). En cas de besoin, une intervention du Pôle de Compétence de la Police de la Nature (PCPN) pourra être diligentée.

FA 03 Sensibilisation de la population locale

Les habitants de Perrignier seront informés de l'actualité des sites via des articles dans la presse, dans le bulletin municipal et le journal d'information du SYMASOL.



LULLY

Vers le moulin des Esserts

PRESENTATION DE LA ZONE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Informations générales

Contexte géographique

Le site est situé entre le ruisseau des Bois de L'Huche et le chemin du Moulin des Esserts, au sud du moulin des Esserts, sur la commune de Lully.

Il se développe à l'ouest de l'ancienne décharge municipale, dans un contexte forestier, à une altitude de 480-500 m.

Statut actuel

La station est incluse dans le site n° 7400-0016 de l'inventaire ZNIEFF (ZNIEFF de type I) « Forêt de Planbois ». Elle bénéficie d'un classement en zone N au PLU de Lully.

Aspects fonciers

Le site se développe sur 4055 m² au sein de la parcelle communale A141, au lieu-dit cadastral « Les Esserts-ouest » d'une contenance de 67134 m², soumise à l'ONF.

Environnement et patrimoine

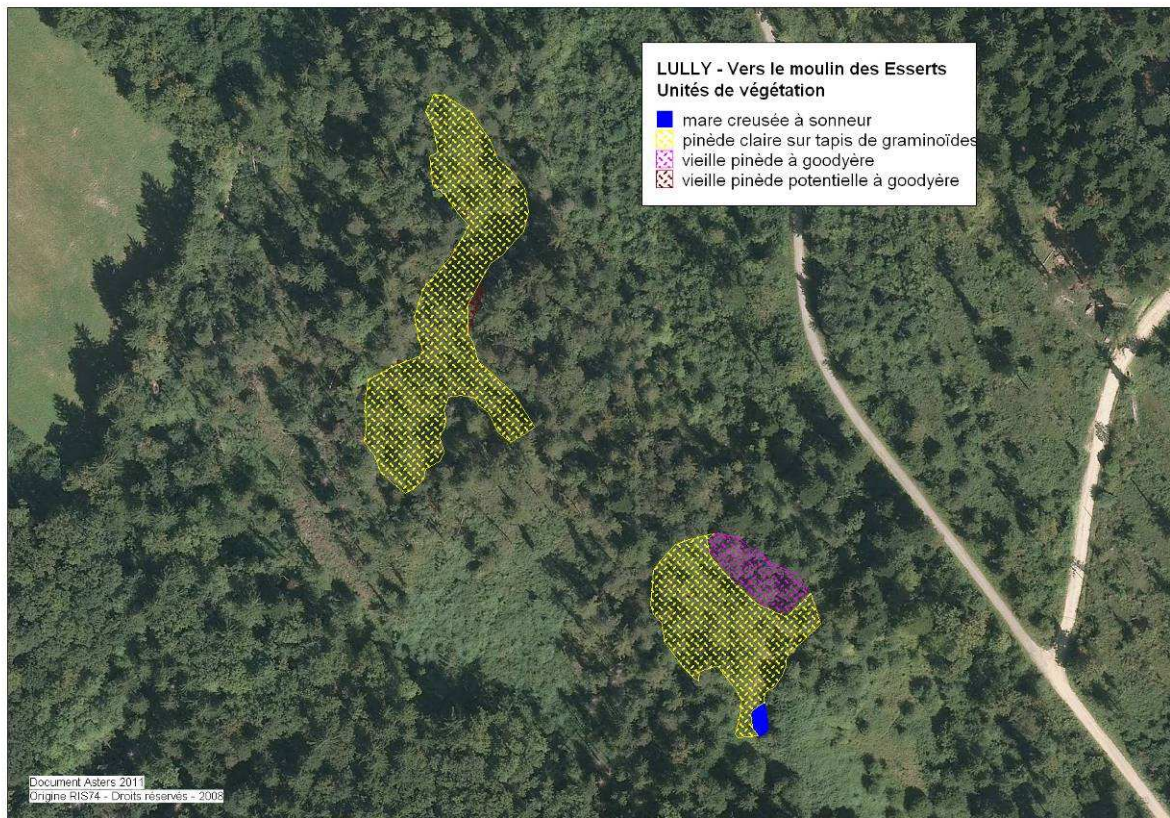
Unités écologiques

Le site est installé sur une pente peu accentuée, dominée par le pin sylvestre, le genévrier commun et la molinie bleue. Il présente une micro-topographie très contrastée.

De petites surfaces de cailloutis présentent des faciès peu colonisés.

Un bloc erratique est présent.

Au sud, une petite mare a été creusée au pied de l'ancienne décharge municipale.



Facteurs pouvant avoir une influence sur l'état de conservation du site

Tendances naturelles

En l'absence d'intervention humaine, le milieu évolue lentement, mais se boise toutefois progressivement.

Facteurs extérieurs

La décharge communale, en activité depuis 1979, a été fermée et réhabilitée (couverte de terre) en mars 1996.

Une coupe bisannuelle des rejets de ligneux qui se développent au cœur des clairières a été réalisée par la Commune de Lully jusqu'en 2010.

EVALUATION PATRIMONIALE

Habitats d'intérêt communautaire

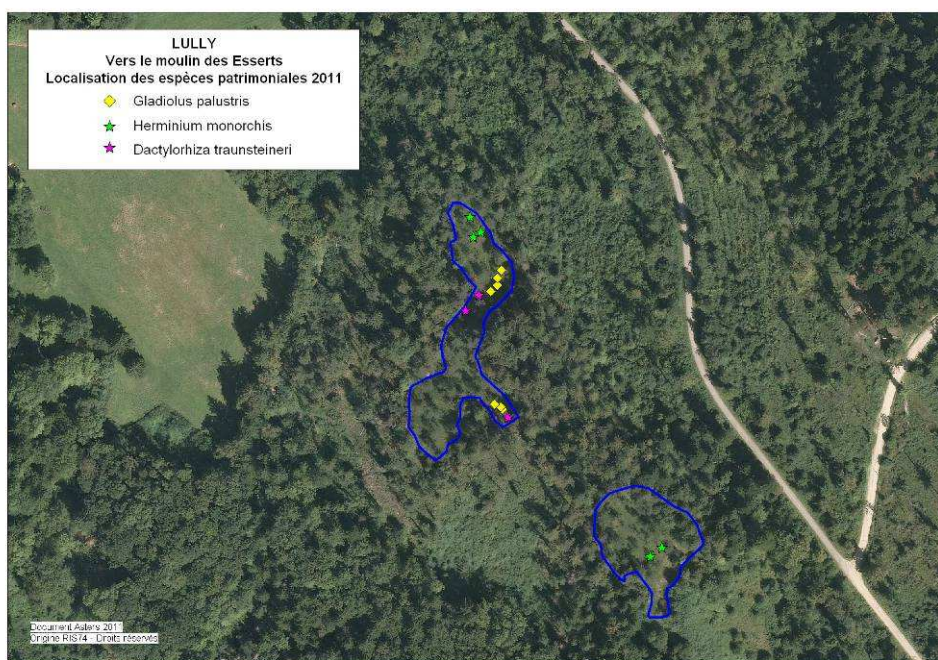
La station de glaïeul se développe au sein d'une pinède à molinie sur argile (pelouses temporairement humides à molinie et à brome (*Tetragonolobum mesobromenion*/COR 34.3242) avec présence d'un cortège d'orchidées remarquable (HP 6210).

Espèces faune-flore et évaluation

108 espèces végétales recensées dont le laser de Prusse (*Laserpitium prutenicum*), orchis de Traunsteiner (*Dactylorhiza traunsteineri*) et l'orchis musc (*Herminium monorchis*), qui bénéficient d'une protection à l'échelon régional, et bien entendu le glaïeul des marais (*Gladiolus palustris*), protégé national et inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE (règlement n°1882/2003), découvert en 2001 par Denis Jordan (8 pieds).

La vieille pinède qui borde les clairières à l'est est favorable au développement de la goodyère rampante (*Goodyera repens*).

Un élément notable parmi la faune présente, le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), présent dans les flaques qui parsèment le site.



PROGRAMME DE GESTION 2011-2015

Objectif à long terme

L'objectif à long terme est « **Préserver la population de glaïeul des marais dans un état de conservation favorable** ».

Objectifs opérationnels et opérations de gestion

Le programme de gestion identifie cinq axes de travail principaux, déclinés en opérations de gestion suivant plusieurs thèmes :

SE : suivi écologique

GH : gestion des habitats, des espèces et des paysages

FA : fréquentation, accueil et pédagogie

PO : police de la nature et surveillance

AD : travail administratif et relationnel

Opérations de gestion

Aspects fonciers

AD 01 Maîtrise foncière. Information des propriétaires

Une convention par laquelle la commune de Lully confiera la gestion du site au SYMASOL, avec l'appui d'Asters, est à mettre en place.

La Commune sera informée annuellement des actions menées sur le site.

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

GH 01 Gestion manuelle des ligneux, des lisières

Afin de conserver son extension à la prairie, une gestion de la lisière par bucheronnage et une coupe des rejets de ligneux sera pratiquée une fois (en 2013). Les travaux auront lieu en période de repos végétatif et en dehors de la reproduction de la faune. Les déchets de coupe seront entassés en bordure du bois.

GH 05 Lutte contre la circulation motorisée

En cas de difficulté à enrayer une circulation motorisée dans la prairie, un aménagement adapté pourra être mis en place.

Suivi des habitats et des espèces

SE 01 Suivi des populations de glaïeul

Un comptage annuel exhaustif des pieds présents (fleuris ou à l'état végétatif) sera réalisé sur les deux clairières en période de pleine floraison (soit autour du 15 juin). Un pointage GPS sera effectué.

SE 02 Suivi de l'habitat du glaïeul

Un relevé exhaustif sera réalisé en 2015 sur les deux sites afin d'évaluer le bon état de conservation de l'habitat du glaïeul.

Communication, surveillance

FA 01 Sensibilisation des exploitants forestiers

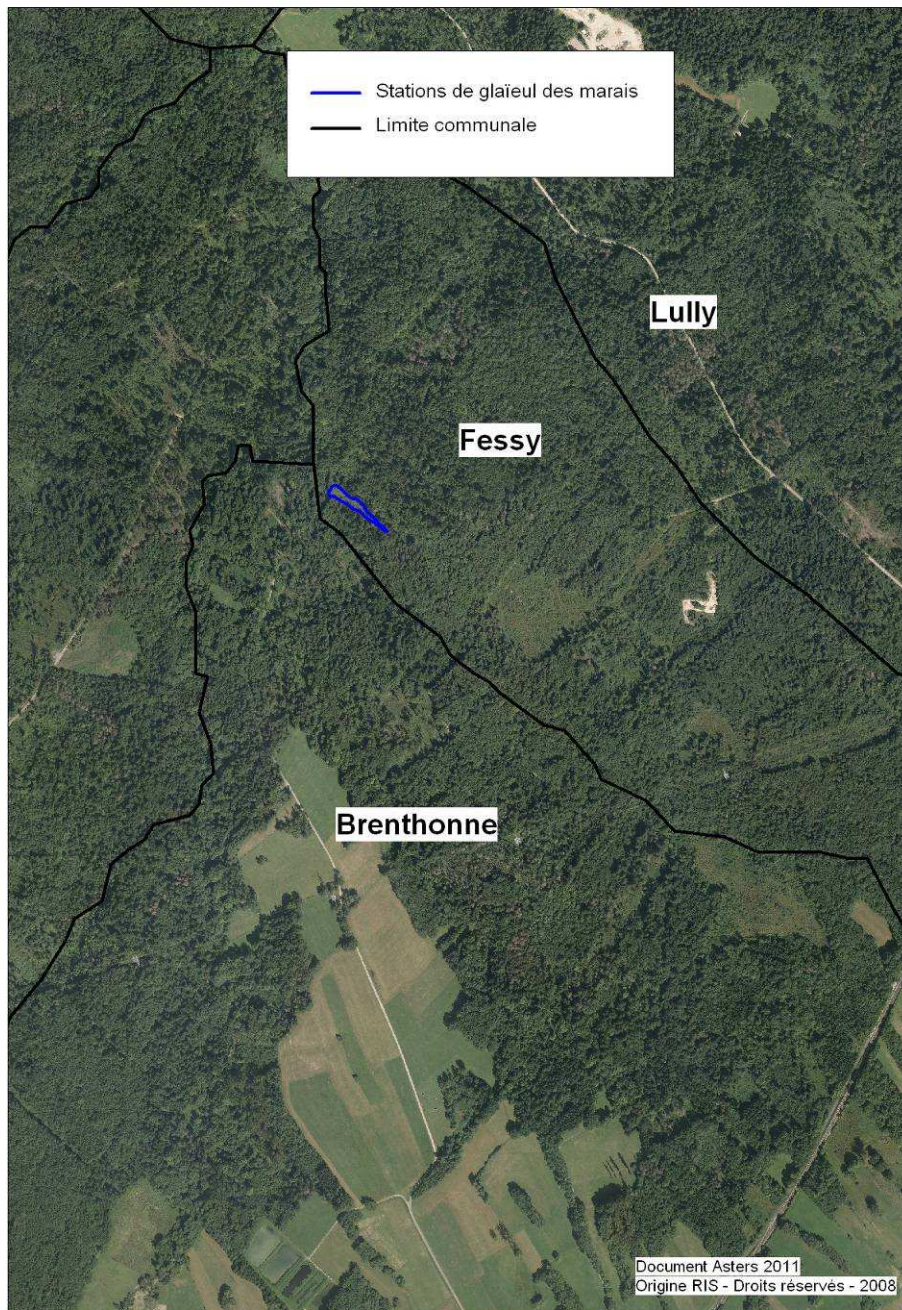
Les exploitants forestiers seront sensibilisés aux particularités et à la fragilité du glaïeul des marais grâce à différents médias : plaquette d'information, réunion collective, conseils individuels.

PO 01 Surveillance, police

Une surveillance du respect de la protection des espèces, de la réglementation de la circulation motorisée dans les espaces naturels est assurée en permanence par les gardes assermentés (gardes chasse, policiers municipaux). En cas de besoin, une intervention du Pôle de Compétence de la Police de la Nature (PCPN) pourra être diligentée.

FA 03 Sensibilisation de la population locale

Les habitants de Lully pourront être invités à participer à des chantiers de bénévoles, seront informés de l'actualité des sites via des articles dans la presse, dans le bulletin municipal et le journal d'information du SYMASOL.



FESSY

Pinède du ruisseau de la Creuse

PRESENTATION DE LA ZONE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Informations générales

Contexte géographique

Le site se situe, sur la commune de Fessy, en rive droite du ruisseau de la Creuse, à environ 150 m à l'amont de son embouchure dans le Foron.

La zone est installée sur une pente dominée par le pin sylvestre, très abondants et rabougris, et le genévrier commun. Elle est complètement cernée par la forêt.

Statut actuel

La station est incluse dans le site n° 7400-0016 de l'inventaire ZNIEFF (ZNIEFF de type I) « Forêt de Planbois ». Elle bénéficie d'un classement en zone N au PLU de Fessy.

Aspects fonciers

Le site se développe sur environ 1250 m², sur une partie de trois parcelles cadastrales sur la commune de Fessy, au lieu-dit « Corly-nord », section A :

Parcelle n°	Surface (m ²)
48	13356
49	7348
50	8573

Environnement et patrimoine

Unités écologiques

Cette pinède à molinie sur argile présente une micro-topographie très contrastée.

En fonction de la micro-topographie, les espèces herbacées dominantes sont : *Molinia caerulea*, *Brachypodium sylvestris*, *Agrostis stolonifera* et *Carex glauca*, avec des zones densément peuplées et quelques rares surfaces clairsemées où le sol apparaît.

Plusieurs petits blocs erratiques sont recouverts de mousses et de lichens.



Facteurs pouvant avoir une influence sur l'état de conservation du site

Tendances naturelles

En l'absence d'intervention humaine, le milieu évolue lentement, mais se boise toutefois progressivement.

Facteurs extérieurs

Une coupe forestière dans le secteur pourrait avoir des conséquences néfastes sur la station de glaïeul des marais si les propriétaires, non sensibilisés, organisait l'extraction des bois par la clairière.

EVALUATION PATRIMONIALE

Habitats d'intérêt communautaire

La station de glaïeul se développe au sein d'une pinède à molinie sur argile (pelouses temporairement humides à molinie et à brome (Tetragonolobo-mesobromenion/COR 34.3242) avec présence d'un cortège d'orchidées remarquable (HP 6210).

Espèces faune-flore et évaluation

100 espèces végétales recensées dont le laser de Prusse (*Laserpitium prutenicum*) et l'orchis musc (*Herminium monorchis*), qui bénéficient d'une protection à l'échelon régional, et bien entendu le glaïeul des marais (*Gladiolus palustris*), protégé national et inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE (règlement n°1882/2003), découvert en 2007 par Alfred Matringes et confirmé par Denis Jordan (7 pieds fleuris).

Les flaques à l'extrémité sud-est de la clairière sont favorables au sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*). Il conviendra de l'y rechercher.

PROGRAMME DE GESTION 2011-2015

Objectif à long terme

L'objectif à long terme est « **Préserver la population de glaïeul des marais dans un état de conservation favorable** ».

Objectifs opérationnels et opérations de gestion

Le programme de gestion identifie cinq axes de travail principaux, déclinés en opérations de gestion suivant plusieurs thèmes :

SE : suivi écologique

GH : gestion des habitats, des espèces et des paysages

FA : fréquentation, accueil et pédagogie

PO : police de la nature et surveillance

AD : travail administratif et relationnel

Opérations de gestion

Aspects fonciers

AD 01 Maîtrise foncière. Information des propriétaires

Des conventions par lesquelles les propriétaires confieront la gestion du site au SYMASOL, avec l'appui d'Asters, sont à mettre en place.

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

GH 01 Gestion manuelle des ligneux, des lisières

Afin de conserver son extension à la prairie, une gestion de la lisière par bucheronnage et une coupe des ligneux se développant dans la clairière sera pratiquée une fois (en 2015). Les travaux auront lieu en période de repos végétatif et en dehors de la reproduction de la faune. Les déchets de coupe seront entassés en bordure du bois ou déchiquetés.

GH 05 Lutte contre la circulation motorisée

En cas de développement d'une circulation motorisée dans la prairie, un aménagement adapté pourra être mis en place pour l'enrayer.

Suivi des habitats et des espèces

SE 01 Suivi des populations de glaïeul

Un comptage annuel exhaustif des pieds présents (fleuris ou à l'état végétatif) sera réalisé sur les deux clairières en période de pleine floraison (soit autour du 15 juin). Un pointage GPS sera effectué.

SE 02 Suivi de l'habitat du glaïeul

Un relevé exhaustif sera réalisé en 2015 sur les deux sites afin d'évaluer le bon état de conservation de l'habitat du glaïeul.

Communication, surveillance

FA 01 Sensibilisation des exploitants forestiers

Les exploitants forestiers seront sensibilisés aux particularités et à la fragilité du glaïeul des marais grâce à différents médias : plaquette d'information, réunion collective, conseils individuels.

PO 01 Surveillance, police

Une surveillance du respect de la protection des espèces, de la réglementation de la circulation motorisée dans les espaces naturels est assurée en permanence par les gardes assermentés (gardes chasse, policiers municipaux). En cas de besoin, une intervention du Pôle de Compétence de la Police de la Nature (PCPN) pourra être diligentée.

FA 03 Sensibilisation de la population locale

Les habitants de Fessy pourront être invités à participer à des chantiers de bénévoles, seront informés de l'actualité des sites via des articles dans la presse, dans le bulletin municipal et le journal d'information du SYMASOL.

PROGRAMME REALISE
AVEC LE SOUTIEN DE

Rhône-Alpes^{Region}



CREDIT PHOTOGRAPHIQUE
ASTERS

ASTERS
84 route du Viéran
74370 PRINGY
tél 04 50 66 47 51
fax 04 50 66 47 52
mél asters@asters.asso.fr